



RAPPORT DU PRÉFET SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ESSONNE 2010



SOMMAIRE

SÉCURITÉ ET PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS	4
Sécurité des personnes et des biens.....	4
Protection des populations.....	12
Protection des consommateurs et santé animale.....	16
RESPECT DES LOIS ET LIBERTÉS LOCALES.....	18
Dans les relations avec les usagers.....	18
Dans les relations avec les collectivités territoriales.....	19
ÉCONOMIE EMPLOI.....	21
Poursuite du soutien pour le plan de relance.....	21
Préparer l'avenir en soutenant la recherche et l'innovation	22
 Soutien au développement économique.....	27
 Soutien à l'emploi.....	30
COHÉSION SOCIALE.....	35
 La lutte pour l'égalité des chances.....	35
 Le soutien au lien social.....	37
 Logement et rénovation urbaine.....	40
 L'accès au logement.....	44
AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE.....	47
 Infrastructures routières et projets routiers.....	47
 Aménagements.....	49

L'urbanisme.....	50
La territorialisation du Grenelle.....	50
L'eau.....	50
Les espaces protégés.....	52
CULTURE ET PROTECTION DU PATRIMOINE.....	54
Achéologie.....	54
Monuments historiques.....	54
Livre et lecture.....	55
Archives et patrimoine immobilier.....	55
LISTE DES SIGLES	56

SÉCURITÉ ET PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

La lutte contre la délinquance

L'évolution de la délinquance en 2010 : une tendance à la baisse non seulement de la délinquance générale mais également de la délinquance de proximité.

En 2010, la délinquance générale est en baisse de - 2,877 % dans le département de l'Essonne, tant en zone Police (- 2,52 %) qu'en zone Gendarmerie (- 1,26 %), ce qui confirme la baisse constatée au niveau national (- 2,1 %). Depuis 2005, la baisse est de 12,4 %.

La délinquance de proximité connaît une baisse encourageante avec 32.912 faits relevés en 2010 contre 35.526 en 2009, soit - 7,36 % (- 7, % en zone police et -8,5 % en zone gendarmerie).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont diminué de 0,8 %. Si les violences physiques crapuleuses connaissent une baisse importante de -11,7 %, (dont -13,7 % de violences physiques crapuleuses avec armes), les violences physiques non crapuleuses sont en hausse de + 3,7 % (dont + 22,8 % de hausse de violences à dépositaires de l'autorité).

La direction départementale de la sécurité publique relève que le nombre de faits de violences urbaines s'élève à 2.834 faits contre 2.632 en 2009, soit une **hausse de 7,7%** : augmentation de 8,3% des véhicules brûlés, de 12% des incendies de poubelles, de 10,7% des jets de projectiles ; en revanche, les affrontements entre bandes ont diminué de 28,8% (52 contre 73 en 2009).

Les indicateurs d'atteintes aux biens (IAB) comptabilisent 44.300 faits et diminuent de - 4,4 % (- 3,9 % en zone police et - 6,2 % en zone gendarmerie).

Les cambriolages connaissent une légère augmentation de 2,2 % en zone police et une diminution importante en zone gendarmerie de -11,8 % (6.174 cambriolages en 2010).

On constate une hausse importante du **taux d'élucidation** concernant la délinquance générale, qui atteint les 35,8%. Celui de la délinquance de proximité s'élève à 11,9%.

La part des mineurs mis en cause est en baisse puisque l'on passe de 19,26% en 2009 à 17,6% en 2010 en zone gendarmerie. Néanmoins, la part des mineurs femmes augmente de 22,8%, passant de 79 en 2009 à 97 en 2010.

En zone Police, la part des mineurs mis en cause représente 21,3% du total des individus, soit une baisse de 8%.

Un secteur échappe cependant à cette évolution positive, celui des transports en commun. En effet, on observe une hausse des violences commises, notamment contre les agents, ainsi qu'une hausse des vols à la tire et des vols simples. Les infractions augmentent de 11,8% sur les réseaux ferrés (1875 faits en 2010 contre 1678 en 2009). La majorité des interventions opérées sur le réseau ferré est due à des atteintes aux personnes, principalement des vols avec violences commis en réunion. Par contre les infractions ont baissé de 1,8% sur les réseaux routiers urbains (326 faits en 2010, 332 en 2009).



Divers facteurs expliquent ces bons résultats généraux :

- **Le partenariat entre les services gendarmerie et police nationale** s'est développé, se traduisant par des opérations coordonnées et des échanges d'informations judiciaires quotidiennes, et la création en septembre 2009 d'une cellule anti-cambriolage (CAC) départementale.

- L'essor de la vidéoprotection en Essonne

A ce jour, 53 communes sont autorisées à disposer d'un système de vidéoprotection (28 communes en zone police et 25 en zone gendarmerie) pour 944 caméras.

Le système concerne aussi la sécurisation des abords des gares et stations de bus ainsi que les transports en commun. Ainsi en 2010, la SNCF a sollicité l'autorisation d'installer un système embarqué dans les rames du RER C et d'équiper 24 gares essonniennes. Quant aux transports de surface, les transporteurs locaux (la TICE, les transports Meyer) ont modernisé et étendu leurs dispositifs en installant 794 caméras à l'intérieur de leurs véhicules.

En 2010, **15** projets vidéo-protection ont été financés par le fonds interministériel de la prévention de la délinquance (**FIPD**), pour un montant total de **1.255.727€**, sur les communes d' Arpajon, Breuillet, Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Draveil, Évry, Longjumeau, Maisse, Montlhéry, Ris-Orangis, Saclas, Saint-Germain-lès-Corbeil, Soisy-sur-Seine, Verrières-le-Buisson.

A ces projets communaux s'ajoute celui de la copropriété de Grigny 2.

- La sécurisation dans les transports

L'Essonne partage avec les autres départements de la Grande Couronne la particularité en matière de transport en commun de voir cohabiter des sociétés de niveau national (SNCF-RATP) et des transporteurs locaux (TICE - Daniel MEYER- Cars d' ORSAY etc...).

La localisation des points sensibles se concentre surtout à Evry, Corbeil-Essonnes, Juvisy-sur-Orge, Palaiseau, Grigny et Savigny-sur-Orge. Il s'agit des lignes qui traversent les zones urbaines sensibles du département.

Sur le réseau de surface, l'activité des forces de l'ordre s'exerce au niveau départemental au profit de la RATP, à raison de quatre opérations de contrôle par mois, de la TICE et des lignes de bus NOCTILIEN, par des opérations ponctuelles.

Outre le dispositif départemental, des actions partenariales dans les transports en commun sont menées à l'échelle de chaque circonscription de sécurité publique et de brigade de gendarmerie et concernent surtout le réseau routier, au profit notamment des différentes entreprises de bus.

Elles consistent en des opérations de sécurisation dans les bus et aux arrêts de bus en assistance des contrôleurs, et d'accompagnement des véhicules, notamment sur les secteurs sensibles.

En zone Police, 2 433 opérations ont été menées dans les stations RER et gares SNCF et 289 dans les trains.

- La lutte contre la violence scolaire

La sécurisation des établissements scolaires et de leurs abords constitue une priorité en Essonne.

Chaque établissement a fait l'objet d'un diagnostic de sécurité avec le **référént police ou gendarmerie**. Cet état des lieux a abouti à des préconisations concrètes. Dans certaines situations complexes, les diagnostics de sécurité ont été complétés par des diagnostics de sûreté, réalisés par des policiers ou des gendarmes "**référénts sûreté**" spécialement formés.

Un diagnostic "lourd" a été conduit dans six collèges et quatre lycées. 311 préconisations ont été faites à la suite des 124 diagnostics effectués .

Dans les établissements scolaires, le correspondant sécurité-école désigné à chaque rentrée scolaire a une mission de prévention. Il organise des séances d'information auprès des élèves sur la sécurité, le racket, les actes à caractère raciste ou sexiste, les violences, en relation permanente avec le référént-sûreté Police ou Gendarmerie.

Enfin, la vidéoprotection a été installée dans les établissements jugés prioritaires : 40 vidéo ont été installées dans des lycées et collèges.

En actions de prévention, six policiers formateurs anti-drogue, soit trois de plus qu'en 2009, sont intervenus en milieu scolaire et universitaire.

- Le plan de lutte contre les bandes en Essonne

Il prévoit que chaque infraction à la loi pénale fasse l'objet d'une procédure judiciaire afin de sanctionner le ou les auteurs de faits délictueux mais également de déstabiliser la structure de la bande .

Dans ce cadre, l'utilisation des dispositifs vidéo a été développée afin de permettre l'identification des coupables et de déterminer leur degré de responsabilité.

Le recours aux constatations techniques et scientifiques a été systématisé en cas de jets de projectiles ou d'utilisation d'armes pour déterminer l'identité du ou des auteurs.

Afin de centraliser les informations judiciaires et veiller à la bonne judiciarisation des infractions, chaque service a désigné un référent « lutte anti bandes ».

Des visites des parties communes des immeubles, en vue de rechercher des stocks d'armes par destination ou des produits stupéfiants, sont régulièrement effectuées dans les quartiers sensibles.

- La présence d'une Unité territoriale de quartier (UTEQ) à Corbeil-Essonnes

Elle s'est transformée en septembre 2010 en **brigade spécialisée de terrain (BST)**, destinée à lutter contre la délinquance et les violences urbaines, et à rechercher le renseignement opérationnel tout en développant le lien de confiance entre la police et la population.

Dotée d'effectifs dédiés, intervenant sur un territoire clairement circonscrit, elle est désormais rattachée à un quartier sensible au périmètre évolutif en fonction de la délinquance constatée. Elle se compose de 18 fonctionnaires.

La BST est bien perçue par la majorité des résidents et par les partenaires locaux (commerçants, responsables des établissements scolaires, SNCF), ce qui renforce le lien de confiance avec la population.



- **Les très bons résultats du Groupement d'Intervention Régional** se confirment, pour la troisième année consécutive. Son rythme a été aussi soutenu que l'an passé : 50 opérations en 2010 contre 54 en 2009. Celles-ci sont de plus en plus ciblées et de nature à ébranler toujours plus efficacement l'économie souterraine.

En effet, la valeur globale des biens et valeurs saisis pénalement est passée de **604 806 euros en 2008** à **1 479 522 euros en 2009** puis à **2 107 397 euros en 2010**.

En 2009, l'essentiel de la captation des avoirs criminels a porté sur les véhicules des mis en cause.

En 2010, la situation a évolué : une grande partie des saisies et mesures conservatoires a concerné les biens mobiliers et les effets personnels des délinquants (maroquinerie, vêtements de luxe, bijoux, parfums, meubles, etc...). De plus, pour la première fois, l'une des enquêtes patrimoniales du GIR de l'Essonne a abouti à l'inscription hypothécaire d'un pavillon, à hauteur de 478 000 euros.

En 2009 et 2010, conformément aux directives ministérielles et aux recommandations des comités de pilotage successifs, il était demandé aux GIR de procéder à un recentrage de leur activité vers les trafics de stupéfiants.

Cet objectif a été largement atteint en 2009 et confirmé en 2010, puisque plus de **62 % d'enquêtes** du GIR de l'Essonne sont liées aux trafics de drogue.

- La lutte contre les vols à main armée :

En 2010, les vols à main armée **ont reculé de 34%**. Cette baisse significative s'explique notamment par le renforcement des mesures prises, à savoir le plan anti hold-up, mis en place à l'occasion des fêtes d'année, le plan Mercure à l'occasion des soldes, la mise en place des cellules anti cambriolages, la création des correspondants sûreté prévention et partenariat, et, enfin, l'action systématique de la police technique et scientifique.

- L'opération tranquillité vacances et tranquillité seniors :

Pour faire suite au rapport parlementaire relatif aux besoins de sécurité liés au vieillissement de la population, le gouvernement a décidé en juin 2010 de mettre en place en juillet un plan de sécurité en faveur des personnes âgées.

En Essonne, dès les premiers jours de la période estivale, des actions de sensibilisation et de protection étaient mises en œuvre à l'initiative des forces de l'ordre et en lien étroit avec les collectivités territoriales et le tissu associatif.

Dorénavant les mesures du plan tranquillité vacances sont activées toute l'année afin de garantir la sécurité aux personnes qui signalent

leurs absences hors vacances scolaires. Des patrouilles ciblées sont régulièrement organisées.

- **D'autres mesures** complètent ces dispositifs :

Des bilans réalisés en 2010 concernant la protection des officines pharmaceutiques ont permis de sensibiliser les pharmaciens à l'installation ou la mise en état de leur système de sécurité.

Pour lutter contre les violences familiales a été créée la brigade de gendarmerie de protection des familles, avec un réseau de référents violences intra-familiales. Des permanences d'associations spécialisées dans ce domaine se tiennent aussi de façon régulière dans quatre commissariats.

Des opérations de communication ont été menées en liaison avec les élus locaux sur la nécessité de **signaler les faits de délinquance au 17**.

La lutte contre les fraudes et les trafics illicites

Créé en janvier 2010, le plan départemental de lutte contre le trafic de stupéfiants a pour objectif de renforcer les mesures de prévention et la mise en place d'une coopération renforcée entre les forces de l'ordre, les autorités judiciaires, les douanes, la direction départementale des finances publiques et le groupement d'intervention régional (GIR), afin d'identifier et confondre les auteurs, démanteler les réseaux puis d'occuper le terrain et de procéder au placement sous scellés des avoirs.

Les services de police ont mené 163 opérations coup de poing et 47 autres opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants.

En zone Gendarmerie, 28 opérations coup de poing et 80 autres actions ont été réalisées, doublant l'activité en matière de lutte contre les stupéfiants.

Le plan départemental doit s'adapter à l'évolution du trafic, notamment l'acheminement par voie postale, vecteur privilégié d'expédition de marchandises prohibées acquises via Internet, ainsi qu'à l'adaptabilité et la réactivité des trafiquants.

C'est ainsi qu'en octobre 2010, le groupement de gendarmerie de l'Essonne et le GIR ont mis fin à un trafic international de cocaïne et résine de cannabis entre le Venezuela et la France, via la

Guadeloupe. Les avoirs criminels saisis avaient été acquis avec des bénéfices d'une valeur marchande de plus de 500 000 euros.

Plus spécifiquement, **la lutte contre le trafic de stupéfiants et de tabacs manufacturés** constitue l'une des missions prioritaires de la direction régionale des douanes et droits indirects de Paris-Ouest, représentée en Essonne par deux bureaux et une brigade de surveillance intérieure (BSI).

En matière de produits stupéfiants, les services douaniers ont effectué 106 constatations en 2010. Ils mettent en exergue les saisies de 1,2 kilogramme de cocaïne, de 225 Kg de khat et de 42Kg de résine de cannabis.

Les douanes ont également procédé à la saisie de 37.967 doses de dopants, anabolisants et psychotropes.

Dans la lutte contre le trafic des tabacs manufacturés, les actions menées en 2010 ont conduit à la réalisation de 349 constatations et à la saisie, au total, de 3,8 tonnes de cigarettes et de 2,3 tonnes de tabac.

Les douanes œuvrent par ailleurs au démantèlement de réseaux dont l'activité est liée au commerce en ligne, propice à l'écoulement des marchandises les plus sensibles sans grande prise de risque. Cela se traduit notamment par la réalisation de livraisons surveillées postales (LSP).

Pour l'année 2010, près de 40 demandes de LSP ont été formulées auprès des unités territorialement compétentes.

Les douanes interviennent aussi dans **la lutte anti-contrefaçons**.

A ce titre, 539 constatations ont été effectuées en 2010, près de 35 000 articles contrefaisants ont été saisis (soit une augmentation de 372 % par rapport à l'année 2009) pour une valeur estimée sur le marché licite à 3 850 000 €.

Enfin, les contrôles douaniers d'opportunité ont permis d'effectuer plusieurs constatations intéressantes : on relève notamment, en 2010, cinq saisies d'**armes et de munitions** (six armes saisies dont une Kalachnikov) et deux **transferts illicites de capitaux** (manquements à l'obligation déclarative des capitaux), constatations ayant conduit à la retenue de quelque 86 500 €.

La direction départementale de la police aux frontières (DDPAF) participe également à la lutte contre les fraudes et les trafics par l'intermédiaire de sa brigade mobile de recherche (BMR), qui a

pour mission le **démantèlement des filières d'immigration irrégulière, la lutte contre le travail illégal ayant recours à de la main d'oeuvre étrangère en situation irrégulière, et la lutte contre la fraude documentaire.**

En coordination avec l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre (OCRIEST), plusieurs enquêtes ont été menées en cours d'année, concernant des filières d'immigration de séjour, (filières turque, tunisienne, nigériane) principalement par fourniture de faux documents administratifs.*

La lutte contre l'emploi des étrangers sans titres s'inscrit dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF), auquel participent également les services douaniers.

93 opérations de contrôles de lieux de travail (dont 13 opérations conjointes, principalement avec l'URSSAF) susceptibles d'avoir recours à de la main d'œuvre étrangère en situation irrégulière ont été réalisées, principalement dans les secteurs de la restauration, du bâtiment et du commerce.

24 infractions pour emploi d'étrangers sans titre, travail illégal, et aide au séjour irrégulier ont été relevées à l'encontre des employeurs.

La brigade mobile de recherche intervient également dans le domaine de la fraude documentaire. Au cours de l'année 2010, la formation d'un second analyste en fraude documentaire et à l'identité a renforcé l'expertise de la DDPAF de l'Essonne en la matière.

Les analystes de la DDPAF ont dispensé en 2010 des formations à 71 agents de la préfecture de l'Essonne. Ces actions ont renforcé la coopération avec les services préfectoraux et ont notamment permis la détection d'une importante filière d'immigration par fourniture de faux documents.

La BMR a procédé à 51 interpellations de porteurs de faux documents administratifs, notamment des étrangers qui tentaient d'obtenir indûment un permis de conduire français sur présentation d'un permis national contrefait.

Le nombre de dossiers détectés par les services de délivrance de titres de la préfecture a doublé entre 2009 (292) et 2010 (584), tous titres confondus.

** Ce travail n'a connu son épilogue qu'en janvier 2011, ses résultats ne figurent donc pas au bilan 2010.*

La délinquance routière

L'évolution de l'accidentologie en Essonne

La direction départementale des territoires est en charge de la coordination de la sécurité routière en Essonne. A ce titre, elle élabore et anime un programme d'actions de prévention et de contrôle dans le cadre du plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR). Ce plan s'appuie sur l'analyse des données de l'accidentologie dans le département.

Les trois principales causes de la mortalité sur les routes essonniennes sont liées au non-respect des règles de sécurité, à la vitesse et à la conduite addictive (alcool et/ou stupéfiant). La police note cependant une baisse des infractions liées à l'alcoolémie et aux stupéfiants.

On constate la surexposition des conducteurs et des piétons âgés de moins de 25 ans ainsi que des deux-roues (Motos + cyclos = 45,69%) dans la survenance des accidents.

Le tiers des usagés tués sont des conducteurs de deux roues motorisées, un quart des piétons et des cyclistes.

Le bilan de la sécurité routière de l'Essonne durant les cinq dernières années montrait des résultats très encourageants, 2009 devenant l'année de référence grâce au taux d'accidentalité et de mortalité le plus bas jamais constaté.



Toutefois, les chiffres 2010 font ressortir une hausse significative de la mortalité, soit 41 tués contre 27 tués en 2009. Ce nombre reste cependant inférieur à la moyenne du nombre des tués sur les cinq dernières années (43 tués). Par ailleurs, le nombre d'accidents corporels continue de baisser : - 2 accidents et - 11 blessés.

Ces résultats encourageants sont à mettre en rapport avec les efforts accomplis tant lors des opérations de contrôle effectuées par les forces de l'ordre que des actions du PDASR.

Les actions de prévention et d'éducation routière

Le budget consacré en 2010 par l'État au titre du PDASR est de 144 000 €.

65 actions de sécurité routière ont été menées en lien avec le Conseil Général sur le thème de la prévention avec divers partenaires, pour démultiplier les messages à destination des usagers de la route, et pour sensibiliser les populations vulnérables (jeunes, deux-roues, piétons...).

Acteurs essentiels de ce domaine, les inspecteurs du permis de conduire et de sécurité routière ont pour missions le passage des examens du permis de conduire (**32 427 examens** réalisés en 2010, toutes catégories confondues), et l'agrément et le contrôle des établissements d'enseignement de la conduite.

Le contrôle des sanctions automatisé en Essonne (CSA)

Des actions portent également sur le respect des règles de sécurité routière. Dans ce cadre, neuf nouveaux radars de contrôle automatique de passage des feux tricolores ont été programmés et installés en 2010, sur les communes de Bièvres, Brunoy, Longjumeau, Sainte-Geneviève-des-Bois et Les Ulis.

Sur le département, 23 radars fixes sont en fonction. Leur activité se caractérise en 2010 par un fléchissement du nombre des infractions constatées par rapport aux chiffres de l'année 2009.

La planification et la gestion de crise

Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) a poursuivi ses efforts en 2010 pour développer les mesures de sécurité préventive, assurer la veille départementale en matière de gestion de crise et assurer l'entraînement des différents acteurs, tout en participant avec l'ensemble des services à la gestion d'événements (grands rassemblements, réception de personnalités venant en Essonne dans le cadre de voyages officiels).

Ces actions nécessitent l'activation d'un poste de commandement opérationnel et du centre opérationnel départemental (COD).

Ainsi, un poste de commandement opérationnel a été activé sous le pilotage du sous-préfet d'Étampes dans le cadre du meeting aérien de Cerny, site qui a accueilli 50 000 spectateurs les 22 et 23 mai 2010.

La gestion de crise a été mise en oeuvre lors des fortes précipitations neigeuses de l'année 2010, qui ont nécessité une importante mobilisation de l'ensemble des services de l'État. Le centre opérationnel départemental a systématiquement été activé en cas de risque de précipitations neigeuses annoncé par Météo-France. Au total, la cellule de crise départementale a été réunie à 15 reprises, de jour comme de nuit. L'épisode neigeux des 8 et 9 décembre 2010, compte tenu de son intensité, a mobilisé l'ensemble des moyens civils et militaires de dégagement ou d'intervention. Pour porter assistance aux "naufragés de la route", un numéro unique de crise (NUC) a été mis en place au sein de la préfecture. La cellule d'information du public a traité plus d'une centaine d'appels. Les échanges avec les usagers ont témoigné de l'utilité de l'outil et d'un réel soulagement des bénéficiaires. En coordination avec l'ensemble des services de l'État et du Conseil Général, une cartographie des points sensibles du département a été réalisée afin de pré-positionner des moyens et de coordonner l'action de l'ensemble des intervenants.

En 2010, le service a également contribué à la réalisation d'exercices de sécurité civile, (notamment : tunnel routier d'Orly, EPEES 04 sur le site du CEA de Saclay, maison d'arrêt de Fleury-Mérogis), et à l'organisation de grands rassemblements (passage du Tour de France à Longjumeau, marathon de Sénart, gala de l'école Polytechnique, fête de la forêt de Sénart).

Toujours dans le cadre de la gestion de crise, deux dossiers initiés par la zone de défense fin 2010, et qui impacteront l'activité en 2011, concernent les mises en place de :

- la procédure SAIV (secteur d'activité d'importance vitale) avec l'étude des PPP (plan particulier de protection),
- la procédure SAIP (service d'alerte et d'information des populations) : recensement des dispositifs d'alerte, détermination des zones de danger et proposition d'implantation du nouveau dispositif.

En matière de prévention, le SIDPC a participé à 170 sous-commissions départementales dont 84 commissions de sécurité incendie concernant les établissements recevant du public de 1ère catégorie.

Les actions de l'administration pénitentiaire

La Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (MAFM)

Au cours de l'année 2010, 7250 personnes sont entrées dans l'établissement (6 930 en 2009). L'effectif moyen annuel est de 3 542 détenus pour 2 855 places, répartis entre 72 % de condamnés et 28 % de prévenus. Compte tenu de sa taille, la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis accueille des ressortissants de tous les départements de la région Ile-de-France. Les personnes domiciliées dans l'Essonne ne représentent que 12 % de l'effectif.

De nombreuses réalisations ont rythmé en 2010 les trois missions assurées par la maison d'arrêt en milieu fermé :

La mission d'entretien de la population pénale (restauration, blanchisserie, hygiène, achats extérieurs) a été marquée par la restructuration de la blanchisserie dont les équipements industriels ont été renouvelés.

La mission de sécurité s'est concrétisée par des opérations de sécurisation de chacun des miradors de la maison d'arrêt des hommes (MAH). De plus, dans le cadre de la prévention des risques d'agression par d'autres détenus, plusieurs mesures correctives ont été mises en oeuvre : fermeture des préaux, portiques de détection, procédure d'intervention du personnel en cours de promenade. La sécurité des personnels et des intervenants a été au centre des priorités. Une formation sur la prévention des conflits et la communication avec les détenus a été organisée en 2010, ainsi qu'une sensibilisation au risque auto-agressif (tentatives de suicide et/ou suicides) auprès des personnels de surveillance.

La troisième mission est l'inscription des publics dans les politiques sociales d'insertion, notamment :

- par le travail, 1 207 détenus ont été employés dans les 20 ateliers de concession ou en service général,
- par la formation professionnelle : 469 personnes incarcérées ont suivi un parcours de professionnalisation,
- par l'enseignement, à travers l'Unité Pédagogique Régionale qui gère les 659 heures hebdomadaires d'enseignement accordées par l'Éducation Nationale. Une équipe stable de professeurs (écoles, collèges, lycées) dispense les disciplines de l'enseignement général, conformément aux programmes officiels.

Le fonctionnement de la Maison d'Arrêt est marqué, depuis plusieurs années, par un chantier de rénovation technique de grande ampleur, portant sur 400 millions d'euros et quinze ans de travaux (2002-2017). Les opérations 2010 concernent les bâtiments d'hébergement et les bâtiments administratifs.

Enfin l'année 2010 a été ponctuée de multiples concrétisations s'inscrivant dans l'engagement pris par la Maison d'Arrêt à installer les règles pénitentiaires européennes. Ainsi la séparation des prévenus et des condamnés, le développement de l'accès au téléphone en détention, le déploiement du cahier électronique de liaison, les travaux de mise en conformité des locaux constituent les garants d'une qualité reconnue de prise en charge et d'accompagnement de la personne détenue.

Cette volonté de placer les règles européennes au cœur des pratiques professionnelles s'insère dans le plan de rénovation de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, qui permettra à terme de respecter les standards européens relatifs aux conditions de détention. Ce double chantier de rénovation technique et organisationnel a pour corollaire le réexamen par l'administration pénitentiaire des différents aspects de fonctionnement de la structure, notamment en ce qui concerne la restauration et l'internalisation de la maintenance des bâtiments rénovés.



Le Centre de semi-liberté (CSL) de Corbeil-Essonnes

Seul établissement de ce type en Essonne, le CSL accueille et contrôle les personnes placées sous main de justice (PPSMJ) effectuant leurs peines sous le régime de la semi-liberté. D'une capacité d'hébergement théorique de 77 places (65 hommes et 12 femmes), l'établissement en 2010 a accueilli au total 266 détenus (326 en 2009), ce qui fait une diminution de 18,40%, avec un pic de 118 détenus courant juin 2010. Le centre peut accueillir raisonnablement un maximum de 105 hommes et 12 femmes.

Les libérations conditionnelles sont en augmentation de 3,3% et les révocations de semi-liberté de 31,9% par rapport à 2009.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (SPIP 91) a mis en œuvre plusieurs programmes en 2010 :

- Dans le cadre de l'objectif «Poursuivre le développement des politiques publiques au sein du SPIP 91», le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) a été étendu aux départements 77-93-95.

Des conseillers référents justice sont intervenus régulièrement auprès des jeunes relevant des missions locales de ces départements.

Un poste de coordonnateur hébergement a été créé à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, avec pour missions d'anticiper les sorties de détention sans solution et de préparer les demandes de logement, en liaison avec les services compétents.

- Les programmes de prévention de la récidive (PPR) à destination d'auteurs d'infractions sexuelles sur mineurs de moins de 15 ans ont été poursuivis.

De nouveaux programmes à destination des auteurs de violences conjugales ont été mis en place en 2010.

- Une convention a été établie le 18 octobre entre le SPIP et la CGPME, visant à faciliter le retour des détenus à la vie active par la mobilisation des entreprises, adhérentes ou non à la CGPME.

- L'expérimentation R2S « réussir sa sortie » s'est poursuivie courant 2010. Elle a concerné 72 Essonnais de moins de 25 ans placés sous main de justice.

- Trois festivals, du cinéma, du rire et du conte, ont été organisés à la Maison d'Arrêt. Des personnalités du monde du spectacle présidaient les jurys, composés de personnels pénitentiaires.

Le SPIP a financé à hauteur de 40 000 euros des actions culturelles et sportives destinées à favoriser l'insertion sociale des personnes détenues.

En outre, pour 2010, le SPIP 91 milieu ouvert a reçu en entretien environ 10 000 personnes placées sous main de justice, et l'antenne milieu fermé a pris en charge environ 6 000 détenus écroués à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis.

La Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) a pour mission d'assurer la prise en charge des mineurs en danger et/ou délinquants, et des jeunes majeurs confiés par l'autorité judiciaire.

La DPJJ de l'Essonne comprend un secteur public (14 unités et services) et un secteur associatif habilité composé de 23 unités et services organisés en trois dispositifs de prise en charge : le milieu ouvert, complété par la mission éducative à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, le placement judiciaire, et l'insertion sociale et professionnelle.

Le nombre de mineurs suivis en milieu ouvert par les services de la PJJ s'élève en 2010 à 3238 .

Cela se traduit par :

- 1187 mesures d'action éducative au pénal,

- 1588 mesures d'investigation et d'aide à la décision des magistrats, dont 1338 réalisées en urgence par les éducateurs au tribunal d'Evry,

- des mesures alternatives aux poursuites : 33 travaux d'intérêt général et 390 mesures de réparation.

A noter le développement des aménagements de peine : 40 décisions en 2010.

- 312 mesures d'investigation et d'aide à la décision et 192 mesures de réparation ont été exercées par le secteur associatif habilité justice.

En 2010, 106 décisions de placements judiciaires ont été rendues, concernant des mineurs âgés entre 16 et 17 ans. 58 décisions de placements ont été prises dans le cadre de l'accueil d'urgence.

399 mineur(e)s ont été incarcérés au Centre de Jeunes Détenus de Fleury-Mérogis en 2010, dont 55 sur décision d'un magistrat du TGI de l'Essonne.

En 2010, le Service Territorial Educatif d'Insertion a délivré auprès de 1136 jeunes, 83 136 heures de formation pour leur permettre d'acquérir des compétences nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle.

En partenariat avec l'Éducation Nationale et le Conseil Général, la DPJJ participe au fonctionnement de sept classes relais départementales.

Dans le cadre de la Prévention de la délinquance et de la récidive, les services de la PJJ participent également aux instances communales et intercommunales que constituent les Contrats Locaux ou Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD et CISP), selon une géographie prioritaire d'intervention.

PROTECTION DES POPULATIONS

Sécurité incendie et secours

Les chiffres clés du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Effectifs au 31 décembre 2010 : 1062 sapeurs-pompiers professionnels, 1749 sapeurs-pompiers volontaires et 285 personnels administratifs, techniques et sociaux.

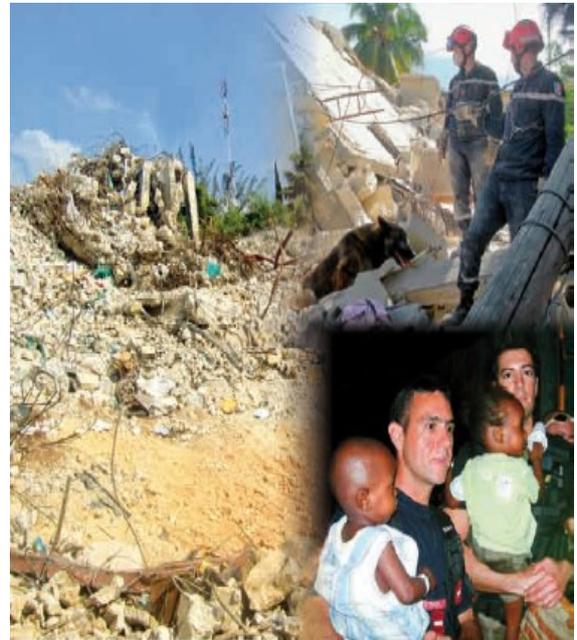
90 500 interventions en 2010 : 64 819 secours à personne – 4 549 accidents – 6 119 feux – 14 726 opérations diverses – 121 risques technologiques – 166 fausses alertes)

Une activité opérationnelle stable

Avec 90 500 interventions en 2010, l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers est restée quasiment stable (-0,4 %). Ce résultat est notamment lié à la diminution des interventions pour secours à personne (-1,22%) qui démontre les efforts accomplis avec le SAMU pour la gestion et la régulation du secours à personne qui constitue la part principale de l'activité (71,6%). La réduction des accidents (-4,3%) s'inscrit également dans la continuité de l'amélioration de la sécurité routière. Les autres missions traditionnelles sont essentiellement liées aux conditions climatiques (opérations diverses +3,7%) ou aux phénomènes de violences urbaines (incendies +1,6% avec une hausse de 40% des feux de poubelles et une stabilité des feux de véhicules).



Outre leur activité quotidienne, les sapeurs-pompiers essonnien se sont portés en renfort sur le front des incendies de forêts du sud de la France en septembre et pour assister les populations meurtries par les catastrophes naturelles (en Vendée après la tempête Xynthia et en Haïti suite au tremblement de terre).



Le contrôle des Etablissements Recevant du Public (ERP)

En 2010, le service Prévention du SDIS a effectué 1 372 visites d'ERP dans le cadre des commissions de sécurité.

Une technicité reconnue au niveau national

En liaison avec le CEA de Saclay, le SDIS a élaboré un progiciel (M²IRAGE) permettant la supervision des mesures de radioactivité dans l'environnement et leur transmission aux autorités, sous une forme cartographique simple, permettant une vision commune, partagée en temps réel par tous les acteurs de la crise. Cette technicité a été primée au forum national d'information sur les risques majeurs et le logiciel est en cours de déploiement sur plusieurs sites nucléaires au niveau national.

Prévention des risques

L'action de l'inspection des installations classées

En 2010, la DRIEE Ile de France-unité territoriale de l'Essonne- a réalisé cent quarante sept inspections. Vingt-sept arrêtés de mise en demeure ont été notifiés, dont vingt deux à des installations qui ne respectaient pas les prescriptions de fonctionnement, et cinq à des exploitants en situation irrégulière. Trois arrêtés de suspension d'activité ont été pris contre des installations relevant de l'autorisation, qui présentaient des risques graves pour l'environnement ou des nuisances importantes (deux déconstructeurs automobiles et un traitement de déchets).

Vingt six plaintes pour nuisances diverses ont été reçues en 2010 par l'UT DRIEE.

L' UT DRIEE a effectué quinze contrôles inopinés sur les rejets eau ou air, dont huit se sont révélés légèrement non conformes.

Les contrôles inopinés de recherche de légionelles dans dix-neuf établissements se sont révélés conformes à l'exception d' un seul, qui a atteint le seuil d'alerte.

Indépendamment des 11 dossiers d'autorisation instruits dans l'année 2010, l'inspection des installations classées de l'UT a proposé 44 arrêtés de prescriptions d'exploitation complémentaires.

L'information des citoyens est une activité importante de l'UT DRIEE. Outre la participation et l'animation des seize réunions de commissions prévues par le code de l'environnement ou prescrites par le préfet (commissions locales de suivis et de surveillance -CLIS-, comités locaux de concertation sur les risques accidentels -CLIC- et commissions locales de surveillance dans l'environnement -CLSE), l'UT a traité 480 demandes de notaires et d'information de bureaux d'étude. 123 avis ont été donnés sur des permis de construire d'installations classées ou sur des sites ayant connu une activité industrielle.

Les véhicules hors d'usage

La réglementation prévoit que tout détenteur

d'un véhicule hors d'usage (V.H.U.) a l'obligation de remettre son véhicule à une entreprise titulaire d'un agrément préfectoral (démolisseur ou broyeur) pour en assurer l'élimination.

En 2010, la DRIEE s'est mobilisée fortement pour contrôler les entreprises relevant de la législation des installations classées. Onze inspections réalisées ont ou vont donner lieu à deux procès verbaux, un arrêté de fermeture, un arrêté de suppression, deux arrêtés de suspension et un arrêté de consignation.

L'action sera poursuivie en 2011 et visera plus particulièrement les établissements en situation irrégulière.

La recherche de substances dangereuses dans l'eau

Réduire progressivement les rejets dans le milieu aquatique et supprimer les substances dangereuses sont les objectifs de l'action nationale de recherche de réduction des substances dangereuses dans l'eau .

Dans ce cadre l'UT a poursuivi son programme de prescriptions des contrôles. Fin 2010, ce sont vingt-trois établissements qui ont été soumis à des analyses de leurs rejets aqueux. Les premières exploitations des résultats sont attendues en fin 2011.

L'avancement des plans de prévention des risques technologiques

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Ces plans visent à limiter les effets des accidents susceptibles de se produire dans les installations SEVESO seuil haut par une maîtrise de l'urbanisation adaptée aux aléas et enjeux des secteurs concernés.

L'UT DRIEE et la DDT ont poursuivi leur action en 2010 sur les quatre PPRT prévus en Essonne. Tous les PPRT sont maintenant prescrits. Toutes les réunions de personnes et organismes associés se sont tenues en 2010. Le règlement du PPRT autour du dépôt d'hydrocarbures exploité par la Société de Manutention des Carburants Aviation (SMCA) sur la plate-forme aéroportuaire d'Orly à Athis-Mons a été achevé et proposé pour une enquête publique qui se déroulera début 2011.

Santé

Représentée dans le département par une délégation territoriale (**DT91**), l'agence régionale de santé d'Ile de France est chargée d'optimiser la mise en oeuvre de la politique de santé au niveau régional. Elle intervient notamment dans le domaine de la veille et de la sécurité sanitaire.

L'hospitalisation sans consentement

Dans le cadre du protocole organisant les modalités de coopération entre le préfet du département et le directeur général de l'ARS d'Ile de France, la délégation territoriale de l'Essonne assure la gestion et le suivi des dossiers des hospitalisations sans consentement et prépare les projets d'arrêtés soumis à la signature du préfet.

Au titre de 2010, 2 562 arrêtés ont été établis, dont 168 admissions et 304 maintiens d'hospitalisations d'office.

Ce chiffre correspond sensiblement au nombre d'arrêtés établis en 2009 et 2008.

La lutte contre les addictions :

le plan départemental «drogues et dépendances» décline le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2009.

Le département de l'Essonne a adopté le 26 mars 2009 son programme départemental 2009-2011, issu des travaux de groupes associant les services de l'éducation nationale, des forces de l'ordre, de la répression des fraudes, et des structures spécialisées dans la prise en charge sanitaire et médico-sociale.

Ce programme comprend 3 axes d'intervention :

Axe 1 : prévention / communication / information / formation,

Axe 2 : prise en charge sanitaire et sociale,

Axe 3 : application de la loi.

Chaque année, des crédits sont délégués à la préfecture de l'Essonne pour assurer le financement d'actions répondant aux orientations du plan départemental. Un appel à projets annuel a ainsi permis de financer, au titre de l'année 2010, 47 actions pour un montant de 183 747€.

L'alimentation en eau potable et de loisirs

Le contrôle sanitaire de l'alimentation en eau potable a représenté en 2010 plus de 3100 prélèvements et plus de 100 000 paramètres analysés.

Depuis plusieurs années, la qualité de l'eau distribuée en Essonne s'améliore, à la suite de l'installation d'unités de traitement efficaces, de l'arrêt des captages les plus pollués ou de la dilution de leur eau.

Actuellement une dizaine de communes délivrent une eau dépassant certaines valeurs réglementaires de limite de qualité (principalement pour le paramètre sélénium, pollution présente surtout dans le sud du département, du fait de certains pesticides et un captage pour cause de nitrates). Des dérogations préfectorales leur permettent de mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour remédier à ces situations (recherche de nouveaux captages, traitements...)

Dans le domaine de la protection des captages d'eau destinée à l'alimentation en eau potable, 2010 a vu l'aboutissement des dossiers de déclaration d'utilité publique concernant les usines de production d'eau potable en Seine de Corbeil-Essonnes, Morsang-sur-Seine et Vigneux-sur-Seine, ainsi que de plusieurs forages en eau souterraine.

Quatre inspections ont été réalisées, conjointement avec les services de la DDT, pour vérifier la bonne application des arrêtés préfectoraux concernant la définition des périmètres de protection.

Le contrôle sanitaire de l'eau concerne également les eaux de loisirs (piscines). La réalisation des prélèvements et analyses a été déléguée au laboratoire IPL Versailles. En 2010, huit établissements ont été inspectés. Le bilan général est globalement satisfaisant.

La lutte contre l'habitat insalubre

L'Essonne, comme les autres départements de la grande couronne, est moins sévèrement touché par cette problématique que Paris et la petite couronne, mais reste au dessus de la moyenne nationale.

Le nombre de plaintes reçues ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années, en particulier en raison de l'amélioration du signalement. Près des 2/3 des plaintes sont renvoyées en mairie, les désordres constatés relevant de la police du maire. Pour le 1/3 restant, la DT91 réalise des enquêtes d'insalubrité. Chaque année plus d'une vingtaine de situations aboutissent à la prise d'arrêtés préfectoraux interdisant ces logements à l'habitation.

Inspection et contrôles

Concernant la *lutte contre la légionellose*, le plan d'inspection des établissements de santé, issu des priorités élaborées dans le cadre du Plan National Santé Environnement, et visant à contrôler 10 % de ces établissements, a été poursuivi en 2010 et a concerné cinq établissements.

Cinq établissements de type médico-social ont également été inspectés sur cette thématique. En 2010, trente deux cas de légionelloses ont été déclarés dans l'Essonne. Ce chiffre révèle une recrudescence du nombre de cas dans le département et inverse la tendance à la diminution qui avait été amorcée en 2006.

Concernant les *déchets d'activité de soins*, des inspections concernant les circuits d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ont été réalisées par la DT91 dans le cadre d'inspections globales des établissements médico-sociaux (trois maisons de retraite sont concernées).

Une inspection a également contrôlé l'unique installation de désinfection de DASRI du département.

Enfin, suite à des plaintes, un collecteur de DASRI a été visé par une inspection conjointe de la DT91 avec les services de la DRIEA, permettant ainsi de contrôler simultanément les aspects relatifs aux conditions de stockage des DASRI et à la traçabilité de la filière, ainsi que le respect de la réglementation relative aux conditions de transport de matières dangereuses sur route.

PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET SANTÉ ANIMALE

Sécurité sanitaire des aliments et qualité de l'alimentation

La mise en œuvre de plans de surveillance, les enquêtes suite à plainte de consommateurs ou de professionnels ou sur information par des services partenaires, la gestion des alertes communautaires et des signalements, ont conduit la direction départementale de la protection des populations (**DDPP91**) à prélever 522 produits aussi bien alimentaires (pâtisseries, charcuteries, compléments alimentaires, vins et boissons...) que dits industriels (jouets, lisseurs pour cheveux, gants de protection, motobineuse, produits cosmétiques...) aux fins d'analyse microbiologique ou physico chimique.

Le taux de non conformité décelée s'est accru de 5% suites aux analyses physico-chimiques, tandis que celui concernant les analyses microbiologiques a baissé de 1,5%.

Dans le cadre du programme de surveillance des entreprises responsables de la première mise sur le marché de produits alimentaires et non alimentaires (importateurs, fabricants, hors distribution directe aux consommateurs), 51 établissements ont été contrôlés, donnant lieu à des rappels de réglementation (30%) ou notification d'information réglementaire (10%). Une seule a fait l'objet d'une procédure contentieuse.



Dans le domaine des compléments alimentaires, secteur en développement constant, des procédures contentieuses ont été constituées à l'encontre de sociétés essonniennes importatrices de cette catégorie de produits pour non déclaration, falsification par addition de substances interdites dans ce type de produits, ou mise en avant de propriété thérapeutique.

Dans le domaine de la veille sanitaire, la DDPP mène les enquêtes, en lien avec la délégation territoriale de l'ARS, lors des déclarations de suspicion de toxi-infections alimentaires afin de définir l'origine éventuelle de ces épisodes et de remonter le cas échéant au transformateur ou au producteur de la denrée en cause.



Treize enquêtes pour suspicions de toxi-infections alimentaires collectives départementales ont été réalisées. Certaines ont permis de déterminer l'origine alimentaire de ces épisodes (entérotoxines staphylococciques, Bacillus cereus, histamine). L'une de ces enquêtes a déclenché une alerte sanitaire nationale.

Enfin, le nombre d'alertes traitées concernant des produits non conformes a augmenté de 33 % par rapport à l'année précédente.

Le suivi de la Restauration collective :

L'année 2010 a été marquée par la charge importante de travail mobilisée pour le secteur des cuisines centrales, afin de répondre aux exigences communautaires de l'agrément sanitaire, d'où le nombre particulièrement important d'agréments délivrés. Ce travail entamé en 2008 a pu être mené à son terme en 2010, toutes les cuisines centrales concernées du département disposant au 31 décembre 2010 d'un agrément communautaire.

La plupart des établissements de production agréés hors cuisines centrales (abattoirs, ateliers de découpe de viandes, de transformation de produits à base de viande, de produits de la pêche, de produits laitiers) ont été inspectés.

Protection de la santé animale et de l'environnement

L'année 2010 a été marquée par plusieurs événements intéressant la santé animale :

La surveillance de la salmonellose dans les élevages de volailles a permis de détecter cette maladie dans un élevage de l'Essonne en février 2010. Les lots d'animaux ont été abattus, puis après un nettoyage et une désinfection efficace des bâtiments, vérifiés suite à la réalisation de prélèvements officiels, l'arrêté de mise sous surveillance sanitaire de l'exploitation a pu être levé en juin 2010. Le suivi des élevages de volailles, poulets de chair et poules pondeuses, constitue une priorité d'action du service en raison de l'impact potentiel d'une infection à Salmonella en terme de santé publique.



En ce qui concerne les élevages de ruminants, la surveillance de la fièvre catarrhale ovine s'est poursuivie en 2010. Des prises de sang ont été réalisées tous les mois dans certains élevages pour vérifier l'absence de circulation du virus responsable de cette maladie, et la campagne de vaccination obligatoire des cheptels a été menée avec succès grâce à l'implication des vétérinaires ruraux du département. Aucun foyer de cette maladie n'a été identifié dans notre département en 2010.

Des plans d'urgence concernant la fièvre aphteuse et l'influenza aviaire ont par ailleurs été mis à jour et testés à l'aide de deux exercices et en collaboration avec les services du SDIS91.

En outre, la rage représentant toujours une menace en France en raison du risque d'introduction sur notre territoire de carnivores infectés en provenance de pays non indemnes, la mise sous surveillance d'animaux importés illégalement et l'envoi de prélèvements à Pasteur ont encore été nécessaires.

L'activité du service dans le domaine de la protection animale s'articule autour de trois axes principaux :

- Le contrôle des activités d'expérimentation animale est une mission importante en raison du nombre d'établissements concernés et des espèces détenues (primates, carnivores).
- Le suivi des établissements de vente d'animaux de compagnie est un deuxième secteur prioritaire, en raison du flux significatif d'animaux dans un département très urbanisé comme l'Essonne.
- Enfin, le suivi des établissements détenant des équidés fait l'objet d'une attention particulière en raison du nombre d'établissements installés en Essonne.

L'inspection des installations classées (ICPE) des filières animales

La direction est chargée de l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter et du suivi des ICPE relevant des filières animales. Ces activités portent sur l'élevage d'animaux, qu'ils soient de rente (volailles, bovins..) ou d'agrément (établissement de présentation au public d'animaux de la faune sauvage, élevage canin...), de leur transformation en denrée alimentaire (découpe de viande, préparation de repas), ou de l'élimination de leur cadavre (équarrissage, crématorium d'animaux).



La direction recense 19 établissements autorisés, dont 10 élevages incluant une IPPC (établissement soumis à une réglementation européenne) et 33 établissements déclarés.

DANS LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Pour les titres de circulation, la stabilisation du système d'immatriculation des véhicules

a permis de réorganiser un accueil en flux au service des cartes grises d'Évry. Aussi bien pour ce service que pour celui des permis de conduire, une vérification préalable de la complétude des dossiers est opérée pour limiter l'attente aux guichets.

Améliorer l'accueil a aussi consisté à offrir un service sur rendez vous aux usagers pour des opérations simples d'immatriculation de véhicule. Enfin, l'offre sur le site internet a été complètement actualisée afin de faciliter l'accès aux démarches administratives, dont la mise à jour est systématique.

407 607 opérations ont été enregistrées dans le S.I.V. pour tout le département, et 182 487 certificats provisoires d'immatriculation ont été édités. La procédure est assurée pour moitié par les trois sites préfectoraux de production (Évry, Étampes, Palaiseau), pour moitié par les 465 professionnels de l'automobile agréés. Cette répartition prouve que l'externalisation aux professionnels a bien fonctionné.

42 111 titres de permis de conduire ont été émis. 1802 suspensions ont été prononcées sur les trois arrondissements, en diminution par rapport à 2009 (1867) et 2008 (1915).

Pour la délivrance des titres d'identité, l'accueil se fait désormais dans les mairies habilitées, qui transmettent les dossiers aux services préfectoraux de leur arrondissement.

En 2010, sur l'ensemble du département, 107 587 cartes nationales d'identité ont été délivrées ainsi que 61 824 passeports. Là aussi une stabilisation de l'application de la réforme du passeport biométrique a permis de mieux répondre aux attentes des usagers. Le partenariat avec les collectivités locales, bâti sur des échanges quotidiens et des rencontres plus formalisées sur des points de droit, est très apprécié de deux parties. Cependant, un effort supplémentaire doit être consenti sur les délais de délivrance.

L'accueil des ressortissants étrangers, assuré par la préfecture et la sous-préfecture de Palaiseau, a été élargi au 1er janvier 2010 à la sous-préfecture d'Étampes, où a été créée une section d'accueil pour les demandeurs de titres de séjour auparavant reçus en mairie.

Sur les trois sites, 142 120 usagers ont été reçus, et plus de 53 500 titres de séjour, documents de circulation et documents provisoires ont été délivrés.

La part de l'immigration familiale (conjoint de français, parents d'enfants français) demeure importante (20% des titres délivrés).

Le nombre de demandes d'autorisations de travail pour la main d'œuvre étrangère a légèrement augmenté : 271 demandes ont été déposées en 2010, contre 243 en 2009.

Depuis le 1er juillet 2010, les décisions en matière de **naturalisation par décret** sont déconcentrées aux préfets.

Ainsi, en 2010, 1992 avis ont été émis contre 1447 en 2009, soit 37 % d'avis supplémentaires. 1841 décrets de naturalisation ont été remis à l'occasion de 19 cérémonies (en 2009, 1637 décrets remis à l'occasion de 15 cérémonies).

Depuis le 1er janvier 2010, la réception de la déclaration et l'instruction des dossiers d'acquisition de la nationalité française par mariage se déroulent exclusivement en préfecture.

En 2010, 370 déclarations de nationalité française ont été émises selon la nouvelle procédure, et 498 avis ont été émis concernant des dossiers déposés en Tribunal d'Instance avant le 1er janvier 2010.

Le traitement des dossiers des personnes étrangères a pour corollaire le **contrôle de l'immigration.**

932 reconduites à la frontière effectives ont été réalisées sur un total de 1789 mesures prises.

Les éloignements effectifs se répartissent en trois catégories : 61 % concernent des personnes sorties de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, 13 % après interpellation sur la voie publique, 26 % de retours volontaires.

La DDPAF est chargée de l'identification des étrangers incarcérés à Fleury-Mérogis faisant l'objet d'une interdiction du territoire ou d'une mesure administrative d'éloignement.

Les 471 mesures exécutées concernant la population étrangère de la maison d'arrêt représentent 78% des éloignements forcés du département. La nationalité roumaine est très largement représentée, avec 36 % des éloignés.

Globalement, les principaux obstacles à l'éloignement demeurent l'absence de délivrance des laissez-passer consulaires et la non prolongation de la rétention administrative sur décision du juge des libertés et de la détention.

La problématique aiguë des campements d'étrangers illicites a nécessité un déploiement particulier, en lien étroit avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, dans le cadre du dispositif d'aide au retour.

DANS LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Contrôle de légalité et contrôle budgétaire

Les actes reçus en 2010, par la préfecture et les sous-préfectures, au titre du contrôle de légalité, ont été au nombre de 90 867, soit une baisse d'environ 4 % par rapport à 2009 (94 596 actes reçus). Cette baisse est la conséquence directe des mesures de réduction des catégories d'actes obligatoirement transmissibles intervenues par voie d'ordonnance, fin 2009.

Ainsi, ont été transmis en 2010 :

- 13 344 actes de commande publique ;
- 17 294 actes relatifs aux agents territoriaux ;
- 25 445 actes d'urbanisme ;
- 3 598 décisions de police ;
- 31 176 autres actes.

Le nombre des collectivités qui transmettent leurs actes pour contrôle de légalité par voie électronique via l'application ACTES continue de progresser. Au 31 décembre 2010, 45 collectivités télé-transmettaient une partie de leurs actes, contre 32 fin 2009.

La mise en œuvre d'un plan de priorisation du contrôle permet de recentrer ce dernier sur les catégories d'actes les plus sensibles. Par ailleurs, le conseil apporté par la préfecture et les sous-préfectures en amont et en aval des décisions prises par les collectivités, les circulaires qui leur sont adressées et les lettres à visée pédagogique complètent ces interventions et contribuent à

éviter le recours tant aux lettres d'observations qu'aux déférés devant le tribunal administratif.

266 lettres d'observations, dont les sous-préfets demeurent signataires, ont cependant été formulées sur les actes de commande publique, 324 sur les actes relatifs à la fonction publique territoriale, 417 sur les actes d'urbanisme, 17 sur les actes de police, 211 sur les autres actes, soit au total 1 235 lettres d'observations.

13 déférés en annulation ont été engagés devant le tribunal administratif, dont 2 concernant la fonction publique territoriale, 3 les actes de commande publique et 8 les actes d'urbanisme. Le tribunal administratif a rendu 10 jugements sur des déférés, dont 9 étaient favorables au préfet.

Le rôle de médiateur et d'animateur des sous-préfets s'exerce au titre de leur mission conseil. Ce «partenariat» avec les élus permet d'anticiper et de résoudre beaucoup de difficultés.

Pour ce qui concerne le contrôle budgétaire, 840 budgets primitifs et 2292 autres documents budgétaires (budgets supplémentaires, décisions modificatives, comptes administratifs et comptes de gestion) ont été transmis. 6813 actes relatifs aux finances des collectivités ont été également reçus dont 88 ont conduit à une lettre d'observations et 160 ont fait l'objet de remarques téléphoniques.

La chambre régionale des comptes a été saisie 17 fois : 6 fois pour non adoption du budget dans le délai imparti par la loi, 2 pour déséquilibre du budget, 2 pour non adoption du compte administratif, et 7 pour déficit du compte administratif.

Il y a également eu 40 mises en demeure envoyées dans le cadre de la procédure de mandatement d'office.

Enquêtes publiques et projets d'aménagement

Cinq projets d'aménagement ont été déclarés d'utilité publique en 2010, dont la création d'un demi-diffuseur entre Châtenay-Malabry et Verrières-le-Buisson.

Parmi les nombreuses enquêtes qui ont été organisées, on peut citer quelques projets importants pour le développement du département :

- l'aménagement d'une infrastructure multimodale en requalification de la RD 36 de Chateaufort à Palaiseau (enquête en vue de la déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité des PLU)

- l'aménagement de la ZAC Paris-Carnot, secteur Leriche, à MASSY (enquête en vue de la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire)
- la déviation de la RD 31 sur Itteville et Saint Vrain (enquête en vue de la desservabilité des terrains)

Intercommunalité

Le département de l'Essonne comptait, fin 2010, 18 établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre (9 communautés d'agglomération, 8 communautés de communes et 1 syndicat d'agglomération nouvelle).

Ces établissements publics regroupent 167 communes

L'année 2010 a permis notamment de rattacher une commune isolée, Villabé, à la CA Evry centre Essonne et de dissoudre 4 syndicats.

Élections

Des élections municipales ont été organisées suite à la démission et au décès de deux maires.

Par ailleurs, des élections municipales partielles ont eu lieu à Vert-Le-Petit après dissolution du conseil municipal par décret en conseil des ministres (en septembre-octobre 2010) et à Corbeil-Essonnes, suite à l'arrêt du Conseil d'Etat confirmant le jugement du Tribunal administratif de Versailles du 26 mars 2010 portant annulation des opérations électorales (décembre 2010).

Dans ces deux derniers cas, une délégation spéciale a été mise en place pour gérer les affaires courantes jusqu'à l'installation des nouvelles équipes municipales.

POURSUITE DU SOUTIEN AU PLAN DE RELANCE

Pour lutter contre la crise mondiale qui a frappé notre pays, le Président de la République et le Gouvernement ont adopté des mesures exceptionnelles dès fin 2008 et début 2009 afin d'en atténuer la gravité et en réduire la durée en France.

Le soutien initial aux banques et aux filières industrielles fragilisées s'est accompagné de nombreuses interventions publiques pour favoriser l'activité, aider des entreprises, accélérer les projets d'équipements des collectivités locales (FCTVA), protéger l'emploi et apporter des mesures de justice en faveur des ménages aux revenus modestes.

Les objectifs du plan de relance ont été atteints, voire dépassés. En ciblant l'essentiel des efforts dès 2009, et en poursuivant l'action en 2010 avec la priorité sur l'emploi, la France a subi une récession moins forte que les pays voisins.

Le plan de relance a ainsi réussi son rôle d'amortisseur des effets de la crise. Nombreuses sont les mesures qui ont été mises en oeuvre dont :

Les projets d'investissement public en Essonne

87 838 164 € ont été engagés par l'Etat contribuant au financement de 111 634 316 € de travaux.

Les collectivités locales ont contribué à l'effort de relance en contrepartie du remboursement anticipé du FCTVA par l'Etat – C'est ainsi que les collectivités ont dû investir 812 704 104 € en contrepartie de 62 028 982 € de FCTVA remboursé par l'Etat.

Après vérification des montants des dépenses réelles et des restes à réaliser justifiés, 115 bénéficiaires du FCTVA sur 119 ayant conventionné en 2009 ont pu bénéficier de la pérennisation du dispositif de versement anticipé du FCTVA calculé sur les dépenses de l'année N-1.

En ce qui concerne la poursuite en 2010 du versement anticipé du FCTVA, 17 conventions ont été conclues.

Après vérification en 2011 des montants des dépenses réelles et des restes à réaliser justifiés pour l'année 2010, 15 sur les 17 bénéficiaires ayant conventionné bénéficient depuis cette année du mécanisme de versement anticipé du FCTVA calculé sur les dépenses de l'année N-1.

Le soutien des entreprises

Le gouvernement est intervenu par le biais de mesures exceptionnelles face à la crise :

- **542** entreprises ont bénéficié d'un prêt OSEO pour 104 450 176 €
- **334** entreprises ont bénéficié d'une garantie de prêts pour 118 676 700 €

La création du fonds stratégique d'investissement a apporté une réponse aux besoins en fonds propres d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie, trois entreprises ont bénéficié du FSI.

Le crédit impôt recherche, remboursement de TVA

La diminution en 2010 de 33 % du volume des restitutions effectuées au titre de l'impôt sur les sociétés par rapport à l'année précédente (179 M€, dont 75 M€ de crédit impôt recherche) s'explique essentiellement par l'épuisement du stock et par le non renouvellement de l'application de certaines mesures législatives exceptionnelles.

Par ailleurs, on a observé une quasi stabilité du nombre de demandes de remboursement de crédit de TVA reçues en 2010 (+1,8 %), les montants remboursés diminuant quant à eux de 16 % (301M€ en 2010 contre 360 M€ en 2009).

Le maintien de dispositifs de soutien

La commission des chefs de service financier et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage de l'Essonne (CCSF) s'est réunie à sept reprises en 2010. Elle a examiné les saisines de 103 entreprises, employant 2 743 salariés, et accordé à 82 d'entre elles un plan d'apurement échelonné de leur passif social et fiscal. Elle a procédé également au réexamen des dossiers de 95 entreprises, auxquelles un plan avait déjà été accordé mais qui peinaient à le respecter.

80 % des entreprises qui ont saisi la CCSF peuvent être classées parmi les très petites entreprises employant moins de 20 salariés. Néanmoins, 7 % des entreprises en difficulté comptaient plus de 100 salariés. Les secteurs d'activité les plus représentés sont la construction, les services aux entreprises et le commerce de gros.

La CCSF a également été saisie de 104 demandes de remises de dettes formulées, dans le cadre de l'article L-626-6 du Code du commerce, par des entreprises placées en sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, employant 1 182 salariés au total.

La médiation du crédit

Sur la période 2009-2010, la médiation du crédit a permis de conforter la situation dans leur activité de **166** sociétés, de débloquer **28 109 000** euros de crédits et préserver **3 130** emplois.

Le taux de dossiers ressortant en médiation réussie est de **54,58 %**.

Plus de 93, 2 % des entreprises en médiation sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés.

Le dialogue banque-entreprise sous l'égide de la médiation a permis de trouver des solutions pour une majorité d'entreprises, qui avaient des perspectives économiques solides en dépit d'une crise qui les avait fragilisées.

Le soutien à l'emploi

-12 237 bénéficiaires de la mesure d'aide à l'embauche dans les entreprises de moins de 10 salariés, «zéro charges TPE»

- 5124 contrats aidés en 2010

- des mesures gouvernementales de relance de l'alternance (prime pour les embauches en contrat de professionnalisation, les apprentis supplémentaires et «zéro charges apprentis»

- 7 232 contrats en alternance ont été enregistrés.

La croissance redevenue positive fin 2009, l'enjeu a consisté dès 2010 à assurer une reprise durable de la croissance.

PRÉPARER L'AVENIR EN SOUTENANT LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'Essonne bénéficie d'un réseau extrêmement dense d'universités, de grandes écoles, de laboratoires et d'instituts de recherche de tout premier plan. Le département héberge deux universités (Paris-Sud 11, dont la faculté des sciences d'Orsay bénéficie d'une renommée mondiale en physique et mathématiques, Évry-Val d'Essonne), plusieurs écoles de rang international (École Polytechnique, SUPELEC, École Supérieure d'Optique...), et deux cents laboratoires de recherche scientifique.

Au global, 10 % du potentiel de la recherche publique française y est concentré, soit le deuxième rang national après Paris.

Le département est particulièrement concerné par la politique d'appui à la recherche scientifique et à l'innovation conduite par le gouvernement.

L'implantation en Essonne de nouveaux centres de recherche se poursuit à un rythme soutenu

En 2010, les premiers chantiers de construction de nouveaux laboratoires et établissements d'enseignement supérieur se sont engagés et poursuivis grâce à des investissements massifs de l'État et de ses établissements publics.

Sur le plateau de Saclay, les travaux de construction du centre d'intégration Nano-Innov, qui pourra accueillir à terme neuf cents chercheurs et salariés spécialisés dans les nanotechnologies, se sont poursuivis et ont été accélérés grâce aux crédits du plan de relance ; sur le campus de l'X la première pierre de l'ENSTA (École nationale supérieure des techniques avancées), partenaire de plusieurs laboratoires, a été posée le 15 octobre 2010, préfigurant l'arrivée dans les prochaines années d'autres prestigieuses écoles d'ingénieurs et de leurs laboratoires de recherche associés. L'ONERA (Office national d'études et de recherches aérospatiales) poursuit le développement de son site de Palaiseau.

Au quatrième trimestre, de nouveaux bâtiments pouvant accueillir trois cents chercheurs ont été mis en service.

EDF a décidé fin 2010 d'installer sur les communes de Palaiseau et de Saclay le plus grand centre de R&D du groupe, qui accueillera mille deux cents chercheurs et salariés.

Enfin, l'année 2010 aura marqué une étape importante du projet TERATEC. Dans le cadre de son Programme Simulation pour la Défense, le CEA a mis en place à Bruyères-le-Châtel, à partir de 1996, le plus grand Complexe de calcul scientifique d'Europe.

Ce Complexe, dédié à la simulation numérique haute performance et au calcul intensif, bénéficie du travail de huit cents chercheurs et ingénieurs. Le très grand centre de calcul (TGCC) a été inauguré le 25 octobre 2010 et accueille un supercalculateur représentant la machine de calcul la plus puissante d'Europe et l'une des dix plus puissantes au monde.

Pour accompagner les enjeux de la simulation, l'association TERATEC, qui rassemble à ce jour trente quatre membres (collectivités locales, entreprises, organismes de recherche) aménage actuellement à proximité du TGCC un campus associant chercheurs, utilisateurs, et industriels de l'informatique. La construction sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales d'un hôtel d'entreprises et d'un centre conférences se poursuit avec l'appui des crédits du CPER, pour un montant total de vingt millions d'euros incluant le bâtiment du TGCC.

L'Essonne, bénéficiaire du programme Investissements d'avenir

Début 2010, une structure nommée Commissariat général à l'investissement (CGI) et placée directement sous la responsabilité du Premier Ministre, a été mise en place afin de coordonner la gestion des fonds d'investissements d'avenir et de veiller à la bonne cohérence des programmes, avec un suivi et une évaluation.

En 2010, le CGI a travaillé sur les appels à projets dans différentes catégories, en collaboration avec les ministères concernés, afin de faire émerger des projets structurants et porteurs de croissance d'avenir pour la France.

Un opérateur (ANR, CDC, OSEO, ANRU, ONEMA, ADEME...) a été désigné par convention pour chaque grande catégorie d'appels à projets pour gérer et organiser toute la phase opérationnelle des appels à projets, des jurys, des rapports et la gestion des fonds alloués. Les premières conventions ont été signées en 2010.

La stratégie de ces appels à projets est de favoriser la création d'écosystèmes locaux (clusters) qui ont des composantes fortes individuellement (universités, écoles, centres de recherches, structures de création d'entreprises, PME, grandes entreprises), mais également de créer du lien entre ces maillons.

Sur les 35Mds€ qui seront mobilisés, 21.9Mds€ seront dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche ; l'ANR a été désignée comme le principal opérateur des actions de ce programme.

Les actions de grande ampleur amplifieront les capacités d'innovation de la France et joueront un

rôle moteur dans la dynamique de la croissance de demain.

L'Opération d'intérêt national (OIN) de Paris-Saclay

Le projet de cluster de Paris-Saclay s'inscrit dans la volonté de faire émerger un pôle d'excellence qui favorisera l'émergence d'une économie de l'innovation et renforcera l'attractivité de la recherche française dans le monde.

Il s'agit, non seulement de développer les synergies entre les universités, grandes écoles et organismes de recherche déjà localisés sur le secteur, rassemblés au sein de la fondation de coopération scientifique du plateau de Saclay, mais aussi de favoriser l'implantation de nouveaux établissements et de renforcer le développement d'entreprises innovantes en lien avec la recherche, afin de constituer un des plus importants et plus attractifs campus scientifiques d'Europe.

Le «plan campus» est l'élément de programmation majeur de l'aménagement du plateau de Saclay. Il s'agit d'un programme de grande envergure en faveur de l'immobilier universitaire, représentant un investissement de plus de cinq milliards d'euros.

L'opération de l'aménagement Saclay est la mieux dotée, avec 850 millions d'euros et l'attribution d'un milliard supplémentaire grâce à l'emprunt national.

Le décret du 3 mars 2009 créant l'O.I.N. du Plateau de Saclay et la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris fixent le cadre institutionnel pour en permettre la mise en œuvre, notamment par la création de l'établissement public de Paris-Saclay, présidé par Pierre VELTZ.

L'établissement public. est chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Il s'appuie sur une équipe d'architectes et d'urbanistes pilotée par Michel Desvigne, associée à de nombreux bureaux d'études et experts, au sein d'un accord-cadre établi pour une durée de six ans. Le premier budget de l'E.P. a été adopté lors du conseil d'administration du 20 décembre 2010. La dotation apportée par l'Etat permet de poursuivre les études sans prendre de retard.

La direction départementale des territoires assure l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le périmètre de l'OIN. En 2010, 101 actes dont 42 permis de construire ont été accordés.

L



Plateau de Saclay (Soleil)

Le plateau de Saclay est particulièrement bien placé par la présence de ses grandes écoles, universités, organismes de recherches et entreprises pour développer la collaboration recherchée par les investissements d'avenir et faire de ce site un des meilleurs centres mondiaux de recherche et d'innovation.

1Mds€ sont consacrés à l'opération Saclay, auxquels il faut rajouter la dotation opération campus de 850 M€ (affectée exclusivement au volet immobilier du campus : déménagement d'écoles, infrastructures mutualisées, vie étudiante).

Le programme d'investissements d'avenir est entré en phase opérationnelle dès le début de l'automne. Les premières vagues d'appels à projets ont été lancées à partir de l'été 2010, pour des réponses programmées à partir du dernier trimestre 2010 et sur le début de l'année 2011.

Opérateur	Action
A N R 12 actions	Initiatives d'excellence
	Opération campus
	Plateau de Saclay
	Laboratoires d'excellence (hors campus d'excellence)
	Équipements d'excellence (projets de taille moyenne)
	Instituts hospitalo-universitaires
	Financement de cohortes
	Biotechnologies, agronomie, bio-informatique, nanobiotechnologies
	Fonds national de valorisation (SATT)
	Fonds de dotation pour les instituts Carnot
	Création d'instituts de recherche technologique (IRT)
CDC 8 actions	Instituts d'excellence sur les énergies décarbonnées (IEED)
	Formation professionnelle : développement de l'appareil de formation
	Formation professionnelle : hébergement des jeunes travailleurs
	Fonds dédié à l'entrepreneuriat social et solidaire
	Financement des plateformes mutualisées d'innovation pour les pôles de compétitivité
	Transports et urbanisme durables : soutien de programmes urbains intégrés
	Fonds national d'amorçage des entreprises innovantes
	Infrastructure THD
A D E M E 3 actions	Usages numériques
	Véhicules du futur
	Démonstrateurs énergies renouvelables
OSEO 6 actions	Tri et valorisation des déchets
	Augmentation de capital d'OSEO
	Refinancement d'OSEO
	Financement des projets de R & D structurants portés par les partenaires des pôles de compétitivité
	États généraux de l'industrie : prêts verts
	États généraux de l'industrie : relocalisation
C E A 2 actions	États généraux de l'industrie filières
	Nucléaire de demain : réacteur de 4ème génération
ONERA	Nucléaire de demain : réacteur Jules Horowitz pour les radionucléotides à finalité médicale
ANAH	Avion du futur et hélicoptère du futur
CNES	Rénovation thermique des logements privés
ANRU	Ariane 6, satellites
ANDRA	Internats d'excellence
/	Recherche sur les déchets nucléaires
	Égalité des chances

Les projets lauréats implantés en Essonne sont connus :

- les laboratoires d'excellence

L'objectif est d'attribuer aux laboratoires ayant une visibilité internationale des moyens significatifs leur permettant de faire jeu égal avec leurs homologues étrangers, d'attirer des chercheurs et des enseignants-chercheurs de renommée internationale et de construire une politique intégrée de recherche, de formation et de valorisation de haut niveau.

47 Labex ont été sélectionnés en Île-de-France, dont 6 portés par la fondation de coopération scientifique du campus Paris-Saclay concernent directement le territoire essonnien : LASIPS dans le domaine des sciences du numérique, LERMIT et SPS dans le domaine de la biologie-santé, Nano-Saclay dans le domaine des nanotechnologies, P2IO et L-IPSL dans le domaine de l'environnement et des sciences de l'univers, PALM dans le domaine de l'énergie et des sciences de la matière.



- les équipements d'excellence

Ces investissements ont vocation à permettre aux laboratoires français d'acquérir des équipements scientifiques de pointe leur permettant de réaliser des travaux de recherche au meilleur niveau mondial, au service de l'accroissement des connaissances et de l'innovation.

Sur 52 projets retenus au niveau national, 8 sont localisés en Essonne : Andromède et Tempos dans le domaine des nanotechnologies pour une dotation de 17,5M€, CASD dans le domaine des sciences humaines et sociales pour une dotation de 4M€, CILEX, MATMECA, ROCK, ThomX dans le domaine de l'énergie pour une dotation de 39,8M€, et Digiscope dans le domaine des sciences informatiques pour 6,7M€.

Près de 90 M€ sont fléchés à destination du plateau de Saclay, soit 26% de l'enveloppe budgétaire du 1^{er} AAP alloué aux équipements d'excellence.

- les démonstrateurs préindustriels en biologie

Cet appel à projets doit permettre d'apporter plus rapidement la preuve de concept industriel, étape indispensable entre la recherche fondamentale ou appliquée et la production de masse, afin de développer les découvertes de la recherche en biotechnologie.

Deux lauréats ont été retenus au niveau national dont un projet retenu en Essonne : le projet PGT (généthon-Inserm).

Il s'agit d'un démonstrateur préindustriel dédié à la production de vecteurs viraux en quantités et qualités exigées par les essais précliniques et cliniques permettant ainsi un accès plus rapide à des thérapies pour des maladies orphelines. La dotation consacrée à ce projet est de 20 M€.

- biotechnologie et bio-ressources

Cinq lauréats ont été retenus au niveau national dont un projet essonnien : Amaizing (INRA) dont la vocation est de développer de nouvelles variétés de maïs moins exigeantes en eau et en engrais pour une agriculture plus robuste et plus respectueuse de l'environnement et qui placera la France en position de leader européen.

La dotation consacrée à ce projet est de 9 M€.

Le Contrat de projets État Région

Les investissements d'avenir ne sont pas les seuls investissements de l'État dans le secteur de la recherche, certains projets dans le cadre du CPER ont connu des avancées significatives au cours de l'année 2010.

- Institut de la Lumière Extrême (ILE)-APOLLON

L'objectif est d'installer à GIF, sur le site de l'Orme des mérisiers, le plus important centre de recherche au monde sur le thème de la lumière «extrême» (laser à très haute puissance) et de la physique à l'échelle de temps attoseconde (10-18s). Le projet conduit par l'Institut de la lumière extrême, qui regroupe plusieurs laboratoires du plateau de Saclay, aura une attractivité qui dépassera largement les dimensions régionales ou même nationales. Ces sources feront progresser rapidement l'exploration de la structure de la matière, des virus jusqu'aux quarks.

L'investissement de l'État (y compris organismes) est de 11 900 000 €, celui du conseil régional de 5 800 000 €. Les travaux de construction du laser ont débuté à l'institut d'optique de Palaiseau.

Le taux de réalisation du budget État sur ce projet est de 48,3% pour 2010.

- Imagif

Il s'agit d'un projet de création d'une plate-forme intégrée de ressources technologiques pour les imageries du vivant, allant de l'étude structurale et physico-chimique de la molécule (imageries structurales) à l'analyse de la cellule dans toutes ses dimensions morphologiques et temporelles (imageries cellulaires) développé sur le campus CNRS de Gif-sur-Yvette (« le Campus de Gif »). Ce projet résulte de la volonté unanime des laboratoires du Campus de Gif de mettre en commun leurs ressources dans le domaine de l'imagerie et de créer les plateaux techniques nécessaires.

Ce projet bénéficie des atouts du Campus de Gif en terme d'excellence scientifique et de positionnement dans l'environnement scientifique régional, il bénéficie d'une localisation idéale au cœur du pôle scientifique Gif-Orsay-Saclay qui inclut en particulier l'Université de Paris Sud 11 et le synchrotron SOLEIL.

Le CPER inclut principalement l'acquisition de gros équipements scientifiques et l'aménagement des locaux de recherche destinés à les héberger. Son objectif est de renforcer l'offre déjà présente sur le site dans les deux domaines d'excellence que sont la biologie structurale et la biologie cellulaire.

Une activité structurante majeure de cette plate-forme sera de servir de guichet unique pour l'accueil des partenaires et notamment ceux du RTRA « Sciences du Médicament » dont le Campus est une composante forte.

L'investissement de l'État (y compris organismes) est de 2 800 000 €. Le taux de réalisation du budget État est 64,30% pour 2011.

- IPANEMA : Institut Photonique d'Analyse Non-destructive Européen des Matériaux Anciens

Le projet vise à constituer une plateforme analytique dédiée à l'étude des objets du patrimoine, adossée au synchrotron SOLEIL. La plateforme est ainsi le fruit de la mise en place de synergies avec un grand nombre d'acteurs en région Île-de-France, mais également au niveau (ou à compétence) national et européen.

Ce projet inclut quatre champs principaux de soutien à la recherche et l'analyse des matériaux du patrimoine :

- archéologie, archéométrie (étude scientifique des objets archéologiques) et paléontologie
- histoire de l'art et des techniques, attribution
- sciences de la conservation et optimisation de traitements de consolidation / restauration
- développement de nouveaux matériaux « archéo-mimétiques » résistants au vieillissement

L'investissement de l'État (y compris organismes) est de 4 500 000 €, celui du conseil régional de 4 500 000€.

Le taux de réalisation du budget État est 30,55% pour 2010.

Des dispositifs de soutien financier incitatifs

En outre, l'État soutient les entreprises dans leurs efforts d'investissements dans la recherche à travers des appuis à la création d'entreprises innovantes et le dispositif fiscal du crédit impôt recherche.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le dispositif de Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) permet de soutenir et de favoriser le développement des entreprises réalisant des projets de recherche et de développement en leur accordant des avantages fiscaux et sociaux (exonérations).

En 2010, 34 demandes ont été formulées par des entreprises essonniennes, 24 ont reçu une suite favorable contre 19 en 2009.

Ces chiffres démontrent l'intérêt croissant des PME à l'égard de ce dispositif.

Les entreprises ayant obtenu ce statut de JEI sont principalement localisées sur le plateau de Saclay, soit 60% des entreprises éligibles.

Le deuxième pôle géographiquement concerné par ces JEI est le pôle de recherche du bioparc d'Évry, Génopôle, à hauteur de 30%.

Parmi les secteurs d'activité développés par ces JEI, on note les biotechnologies, les technologies du numérique, la recherche médicale mais également l'aéronautique, ou encore l'optique.

Dans le même cadre, un statut de jeunes entreprises universitaires (JEU) a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2008.

Ces entreprises, qui participent aux travaux de recherche au sein d'établissements d'enseignement supérieur, constituent une variété de jeunes entreprises innovantes bénéficiant des mêmes allègements fiscaux que les JEI.

Une demande a été traitée favorablement sur 2010.

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) s'ajoute à ces mesures en faveur de la recherche, puisqu'il s'agit d'une aide publique au développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, un mécanisme temporaire de remboursement anticipé de ces créances de crédit d'impôt recherche a été mis en place.

Ainsi, les créances sur l'État relatives à des crédits d'impôt pour dépenses de recherche calculées au titre des années 2005 à 2009 et non encore utilisées étaient immédiatement remboursables.

Le CIR a contribué en Essonne à stimuler l'effort de R&D des entreprises puisque pour 2010 63 CIR ont été restitués, représentant 74 972 103€.

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les investissements d'avenir

Fin novembre 2009, suite aux propositions d'investissements d'avenir de la commission co-présidée par MM Juppé et Rocard, M le Président de la République a rendu ses arbitrages en décembre, et la loi de finances rectificative ouvrant les crédits correspondant au grand emprunt a été promulguée le 09 mars 2010.

L'objet de ce programme est de préparer la France aux défis de l'avenir pour que notre pays puisse profiter pleinement de la reprise, d'augmenter son potentiel de croissance à long terme afin d'assurer sa prospérité, ses emplois, et la pérennité de son modèle social en finançant des investissements stratégiques.

L'emprunt national (investissements d'avenir) d'un montant de trente cinq milliards d'euros sera consacré au financement de cinq priorités d'avenir : l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, l'industrie et les PME, le développement durable et le numérique.

Les aides européennes

Le FEDER

L'Ile-de-France bénéficie pour la période 2007-2013 de 700 M€ accordés par l'Union Européenne, sous la forme de subventions permettant de cofinancer (avec le conseil régional, les départements, les communes, les EPCI) des projets de développement au niveau régional contribuant à la réduction des disparités économiques, sociales et environnementales.

Parmi ces fonds, le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) peut être appelé :

– soit au travers de l'appel à projets In'Europe destiné aux zones urbaines les plus en difficultés pour relier la revitalisation des quartiers à la

dynamique de développement de la région francilienne (axe 1),

– soit par la présentation de projets répondant aux objectifs d'innovation et de renforcement du tissu économique (axe 2),

– soit pour des actions en faveur de l'environnement et du développement durable (axe 3).

Sur l'axe 1, deux actions prévues dans le cadre des projets intégrés portés par la communauté d'agglomération Seine Essonne (CASE) ont été programmées en 2010 par le comité régional unique de programmation : la création d'un centre de recherche clinique et translationnelle Sud Francilien à Corbeil-Essonnes présentée par l'Association CRCT Sud Francilien constitué entre le Génepole, CHSF et l'AFM pour un montant Feder sollicité de 1 527 975 € ainsi que l'aménagement de la RN7 en boulevard urbain reliant les quartiers en ZUS et les pôles d'emplois et d'innovation, en favorisant les modes doux pour un montant Feder sollicité de 2 772 025 €.



La Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne a programmé 8 projets présentés par le GIP de Grigny / Viry-Chatillon :

– Création d'une nouvelle voirie ZAE Kennedy à Viry-Chatillon pour un montant Feder sollicité 440 283,20 €,

– Création d'un pôle d'entreprises sociales, solidaires et responsables pour un montant Feder sollicité de 80 313 €,

– Appui au plan énergie climat pour un montant Feder de 49 440 €,

– Développement territorial et réseaux d'entreprises pour un montant Feder de 86 430€,

– Maîtrise de l'énergie et promotion des énergies renouvelables par la ville de Viry-Chatillon pour un montant Feder de 419 588 €,

– Maison de la nature du Clotay par la ville de Grigny pour un montant Feder de 84 000 €,

- Maison des enfants par la ville de Grigny pour un montant Feder de 536 407 €,
- Maison de l'innovation pédagogique et de l'orientation (MIPOP) actions pour un montant Feder de 39 000 €.

La programmation de l'Axe 2 «Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien» connaît un taux régional de programmation de 55,10 %, le projet programmé en Essonne est un incubateur d'entreprises technologiques innovantes présenté par l'association IncubAlliance située à ORSAY pour un montant FEDER sollicité de 759 581 €.

Pour l'Axe 3 «Agir pour l'environnement et le développement durable de la région», le taux régional de programmation est de 52,36% le projet en Essonne porté par le chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne concerne «les Entreprises et développement durable en Essonne» qui vise à intégrer le développement durable dans les pratiques et stratégies des PME/PMI, pour un montant sollicité FEDER de 368 800 €.

Le FEADER

La France a établi un programme de développement rural hexagonal (PDRH), qui décline l'intervention du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) dans les 21 régions de France métropolitaine afin de répondre au plus près aux enjeux de chaque territoire. Le PDRH est constitué d'un socle national applicable sur l'ensemble du territoire, et de volets régionaux déclinés dans chaque région dans les documents régionaux de développement rural (DRDR).

Ainsi, le FEADER subventionne des projets multiples répartis en quatre axes :

- La compétitivité des secteurs agricole et forestier (Axe 1)
- L'environnement et l'espace rural (Axe 2)
- La diversification de l'économie rurale et la qualité de vie en milieu rural (Axe 3)
- La liaison entre actions de développement de l'économie rurale (Leader, axe 4)

Pour que ces subventions permettent une réelle dynamisation des zones rurales, il est indispensable que les acteurs ruraux soient impliqués dans les projets. Un des principes fondamentaux du FEADER est le cofinancement : chaque euro versé par l'Europe doit trouver, en face, un euro versé par l'État, par une collectivité locale ou un autre financeur public.

Pour le département de l'Essonne, ce sont près de 200 000 € de FEADER qui ont été mobilisés en 2010 pour :

- 6 dotations à l'installation de jeunes agriculteurs,
- 5 dossiers pour financer du matériel respectueux de l'environnement dans le cadre du Plan végétal environ-ement,
- 10 dossiers de conversion à l'agriculture biologique
- 3 dossiers dans le cadre de la démarche LEADER du Groupe d'action locale du Parc naturel régional du Gâtinais français

Les fonds du FEADER interviennent également pour des dossiers relatifs au Plan Chablis, à la desserte forestière en Ile-de-France, aux contrats Natura 2000 (animation / élaboration des documents d'objectifs, contrats forestiers), qui sont gérés par le Service Environnement de la DDT.

Les aides à l'agriculture

Les aides apportées à l'agriculture en Essonne pour l'année 2010 ont été de plusieurs ordres :

Les aides directes : ces demandes d'aides sont, soit formalisées directement auprès de la DDT, soit faites au moyen d'un système de télédéclaration mis en place en 2009. Pour l'année 2010, première année du bilan de santé de la politique agricole commune (PAC), 691 agriculteurs ont déposé une demande d'aide au titre des aides végétales, pour une surface de 83 000 hectares.

Le montant des aides payées en 2010 s'élève à 26,8 M€, non compris l'aide à l'assurance récolte, l'aide aux semences et l'aide à certains produits spécifiques (pommes de terre féculières par exemple). Un montant de 29 927 € a également été versé au titre des aides animales.

Les aides liées au développement rural : en 2010, 10 contrats de conversion à l'agriculture biologique ont été souscrits, pour une superficie de 695 hectares, ainsi que 5 plans végétaux pour l'environnement. Parallèlement 23 contrats d'agriculture durable et 13 contrats spécifiques (contrats « prairie-biodiversité », contrats « lutte contre l'érosion et maintien de la biodiversité ») ont été instruits.

Parallèlement, le groupe d'action local du Gatinais, à cheval sur le territoire de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, a mis en œuvre plusieurs actions territoriales.

Les aides spécifiques : l'agriculture française a traversé en 2009 une crise d'une ampleur exceptionnelle qui s'est traduit par une baisse importante des revenus dans les différentes filières agricoles, crise dont les effets ont perduré sur l'année 2010.

Ainsi, le comité départemental de gestion du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture s'est réuni à 4 reprises en 2010. Il a permis d'examiner 106 dossiers et d'attribuer près de 109 000 € d'aides (fond d'allègement des charges et dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs).

D'autre part, une enveloppe régionale spécifique dédiée aux « agriculteurs en difficultés » a permis d'aider 10 agriculteurs pour un montant de 35 000 €, sous forme de prise en charge de cotisations sociales. Les dossiers ont été examinés par la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.).

Il est à noter que la décision définitive d'octroi d'une aide « agriculteur en difficultés » relève à présent de la Mutualité Sociale Agricole Ile-de-France et non plus du préfet du département. Néanmoins, la C.D.O.A. rend un avis, après examen de la viabilité de l'exploitation, objet du plan de redressement

Les installations : En 2009, aucune installation aidée n'a été enregistrée

Suite à la mise en place en 2009 du plan de professionnalisation personnalisé, dix projets ont été agréés. En 2010, le versement d'aides spécifiques a permis à six jeunes agriculteurs de s'installer.

Les aides au commerce et à l'artisanat

Le montant total des aides de l'État, qui toutes ont été octroyées dans le cadre du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), s'élève à 600 388 € (203 854 € en fonctionnement et 396 534 € en investissement).

Elles ont cofinancé les opérations suivantes :

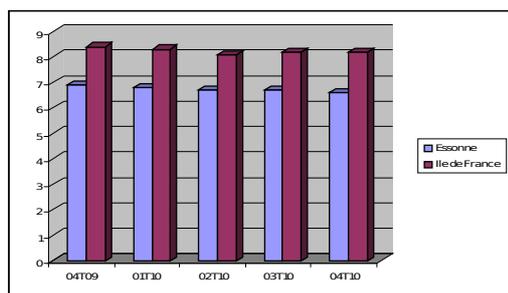
- LONGJUMEAU : programme de redynamisation du commerce et de l'artisanat en centre-ville : (1^{ère} tranche), subventionné à hauteur de 462 347 € (161 841 € en fonctionnement et 300 506 € en investissement).
- EVRY : étude préalable à une opération de redynamisation des pôles commerciaux, subventionnée à hauteur de 23 475 € (fonctionnement).
- Communauté de communes du Val d'Essonne : étude préalable à la revalorisation du commerce de proximité, subventionnée à hauteur de 12 675 € (fonctionnement).
- CORBEIL-ESSONNES : réhabilitation de la halle du marché, subventionnée à hauteur de 87 795 € (investissement).
- SACLAS : modernisation d'une boulangerie.
- MONTLHERY : étude préalable à une opération urbaine visant à redynamiser le commerce en centre-ville.

SOUTIEN A L'EMPLOI

Le marché du travail en 2010

Le taux de chômage le plus faible d'Ile-de-France

Au cours du 4ème trimestre 2010, le taux de chômage essonnien s'est élevé à 6,6 %, contre 8,2 % en Ile-de-France et 9,2 % en France métropolitaine. C'est 0,1 point de moins par rapport au trimestre précédent. En un an la baisse du taux de chômage atteint - 0,3 point en Essonne.



Evolution du taux de chômage

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

A la fin du mois de décembre 2010, 41.980 personnes étaient inscrites comme demandeurs d'emploi en catégorie A. L'évolution annuelle est de +1,1 % en Essonne, contre +3,5 % en Ile-de-France.

Partant d'une situation très favorable début 2008, la demande d'emploi en Essonne a connu des évolutions négatives depuis deux ans et demi :

- Une hausse très sensible de la demande d'emploi globale, de la demande d'emploi des jeunes et, surtout, de la demande d'emplois de longue durée (très faible début 2008)
- Une hausse de la demande d'emploi des seniors depuis fin 2009 un peu plus élevée qu'en moyenne régionale.

Avec un taux de chômage BIT dans le département de 6,6%, nettement inférieur à la moyenne régionale (8,2%) et nationale (9,3%), l'Essonne reste toutefois le département très urbanisé connaissant le plus faible taux de chômage en France et l'un des cinq départements français au taux le plus faible .

Les taux de demandeurs d'emploi par rapport à la

population active varient presque du simple au double entre des territoires comme LES ULIS et MASSY, qui connaissent des taux particulièrement bas, et les territoires de l'agence de VIRY-CHATILLON et, à un moindre degré, de l'agence d'EVRY.

Cependant, dans tous les territoires, la part de la demande d'emploi de longue durée reste inférieure à la moyenne régionale, malgré la forte hausse observée depuis 2008.

L'anticipation des mutations économiques

Le chômage partiel

En 2010, 262 établissements essonniers ont déposé des demandes de chômage partiel, concernant 3.576 salariés ; 2.517.511 heures de chômage partiel ont été indemnisées.

A la suite, 60 conventions APLD (Activité Partielle de Longue Durée) ont été signées et 5 562 salariés devront être indemnisés.

Ce dispositif permet aux salariés d'être indemnisés à hauteur de 75 % de leur salaire brut, si l'entreprise est couverte par une convention d'activité partielle de longue durée. L'employeur verse 75 % de la rémunération brute et perçoit par l'Etat une allocation spécifique à laquelle s'ajoutera une allocation complémentaire (financée par l'Etat et l'UNEDIC).

En 2010, le recours au chômage partiel s'est fortement réduit dans l'ensemble des secteurs. Mais il reste encore très utilisé dans l'industrie : 63 % des heures autorisées concernent des établissements de ce secteur (contre 44 % sur la même période 2008). Le tertiaire, à l'exception du commerce et des services aux entreprises, a peu sollicité ce dispositif.

Le recours au chômage partiel dans le secteur de l'industrie et plus particulièrement dans l'activité automobile s'est intensifié ; 46,51% des demandes concernent des établissements de ce secteur (contre 39% un an plus tôt). Cela représente 62% des effectifs de l'année 2010 et 60% des heures accordées. Le secteur de la construction est resté stable à 8,14% (8% en 2009).

Les procédures de licenciement collectif

Le département a connu une évolution du nombre de procédures de licenciements collectifs moins importante que dans le reste de l'Ile-de-France, avec toutefois une augmentation de 30% sur le premier trimestre 2010.

En 2010, ces procédures concernent la suppression de 945 emplois en Essonne contre 1800 en 2009.

Dans les grands groupes (SANOFI, ERICSSON, AIR-France, ALTIS...) les plans de sauvegarde de l'emploi sont essentiellement basés sur des plans de départ volontaire.

Deux conventions de revitalisation ont été particulièrement suivies dans le Sud Essonne :

- la deuxième convention de revitalisation de l'entreprise FAURECIA sise à Brières les Scellés. Cette convention s'est voulu innovante par rapport à la précédente, tant par l'élargissement de son périmètre à l'ensemble du Sud Essonne (arrondissement d'Etampes + canton de Milly-la-Forêt), que par sa mise en application par le biais de l'embauche d'un coordinateur de développement économique et territorial qui devra assumer, à la fois, la récréation d'emplois mais aussi développer une véritable stratégie de territoire.

- La convention de revitalisation de l'entreprise MECANOBLOC sur le site de Dourdan. Cette société, spécialisée dans la fabrication de cloisons pour bureaux et filiale de groupe CLESTRA HAUSERMAN, a en effet cessé son activité.

Cette convention qui représente 59 emplois et 158 564, 86 € a été mutualisée avec le dispositif déjà mis en place pour la convention FAURECIA.

Le fond national pour l'emploi (FNE)

L'UT DIRECCTE a financé, dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi, les mesures sociales d'accompagnement suivantes :

- 9 conventions d'allocation spéciale du fonds national pour l'emploi (ASFNE), contre 12 en 2009.

En 2010, les conventions ASFNE sont en nette diminution depuis 2007 : moins 75 % de conventions signées par rapport à 2007 et moins 48 % d'adhésions par rapport à 2007.

- 11 conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD), pour 43 salariés contre 19 en 2009.

Le nombre de conventions est resté stable en 2010, tandis qu'en 2009 les adhésions étaient en progression de 362 %.

- 7 conventions de cellules de reclassement, (contre 12 en 2009) pour 351 bénéficiaires. Le nombre de conventions reste stable entre 2007 et 2010.

- 3 conventions formation du FNE, (contre 1 en 2009) ont été signées pour 72 salariés bénéficiaires.

2 demandes de conventionnement ont fait l'objet d'un rejet.

L'Unité Territoriale maintient ses contrôles de l'exécution des conventions du fonds national pour l'emploi de cellules de reclassement, dans l'objectif d'une mobilisation optimale du dispositif.

Les principales mesures de la politique de l'emploi

Les contrats aidés depuis le 1^{ER} janvier 2010

Les objectifs pour l'année 2010 portaient sur :

- 4005 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)
- 1139 contrats d'insertion dans l'emploi (CUI-CIE).

Fin décembre 2010, l'enveloppe était consommée à hauteur de :

- 4072 CAE.
- 1052 CIE.

A partir des objectifs assignés en 2009, l'année 2010 présente un accroissement des contrats signés pour les CAE de + 17 %.

Les contrats aidés du secteur non-marchand : (CUI-CAE)

Les deux principales catégories d'employeurs franciliens - les associations et les établissements publics d'enseignement - regroupent près des trois quarts des bénéficiaires depuis le début de l'année 2010. Si les communes et les EPCI ne représentent que 15 % des contrats conclus, leur nombre a presque triplé par rapport à la même période 2009.

Dans la majorité des cas, les bénéficiaires des contrats aidés du secteur non marchand sont des personnes inscrites à Pôle emploi (93 %) qui ont un très faible niveau de formation.

Pour faire face à la montée du chômage des jeunes, la mise en œuvre du plan « jeunes » a entraîné un rajeunissement du public bénéficiaire des contrats aidés du secteur non marchand. Entre 2009 et 2010, le nombre des bénéficiaires de moins de 25 ans a presque doublé (+84 %).

Concernant les seniors, le volume des contrats est resté stable en un an, alors que la hausse est supérieure à +43 % pour l'ensemble des bénéficiaires.

Le basculement du contrat d'avenir vers le CUI-CAE, de même que la priorité donnée au « plan jeunes » n'ont pas permis de maintenir l'offre de contrats aidés du secteur non marchand pour les

bénéficiaires de minima sociaux. Malgré l'augmentation globale du nombre de contrats, le nombre des entrées des bénéficiaires du RMI/RSA est en diminution de -25% par rapport à 2009. La baisse est encore plus sensible pour les bénéficiaires de l'ASS : -47%.

Les contrats aidés du secteur marchand : CIE

Avec la mise en œuvre du plan «jeunes», le CIE s'est adressé en priorité aux moins de 26 ans, entraînant un très net rajeunissement du public en contrat aidé dans le secteur marchand. Au cours des huit premiers mois de l'année 2010, le nombre de bénéficiaires de moins de 26 ans s'élève à 404. Par rapport au huit premiers mois de l'année 2009, ce nombre a été multiplié par quatre.

Cette classe d'âge regroupe 44 % des contrats signés depuis le début de l'année 2010 (contre 35 % sur la même période 2009). Cette caractéristique est commune à l'ensemble des départements d'Ile-de-France.

Le public bénéficiaire des CIE présente les caractéristiques suivantes ; 37 % sont des femmes, 16 % ont 50 ans et plus. On note par ailleurs que 42 % des bénéficiaires n'ont aucun diplôme.

Le contrat d'apprentissage

La campagne 2009/2010 a connu une augmentation des contrats conclus. La DDTEFP de l'Essonne (à laquelle l'UT DIRECCTE a succédé au 1er juillet 2010) a validé 5 032 contrats d'apprentissage, soit 427 contrats supplémentaires par rapport à la campagne 2008/2009.

Après la diminution observée l'année dernière, les entrées en apprentissage se redressent. Elles sont même supérieures à celles enregistrées lors de la campagne 2007/2008.

Les jeunes essonniennes visent des niveaux de diplômes élevés

Peu de jeunes ont moins de 18 ans à l'entrée en contrat d'apprentissage (soit 28 % d'entre eux). Les jeunes essonniens entrant en apprentissage préparent souvent un diplôme de niveau élevé : 46 % des apprentis visent l'obtention d'un diplôme du supérieur. Parmi les secteurs pour lesquels les apprentis ont le niveau de formation le plus élevé, on retrouve les activités juridiques et comptables, les activités d'ingénierie, le secteur de la recherche et développement, ainsi que celui du commerce.

Si les jeunes filles représentent à peine plus du tiers des entrées en apprentissage lors de la campagne 2009/2010, elles préparent généralement des diplômes plus élevés que les garçons. Ainsi, la proportion de jeunes préparant un diplôme du supérieur atteint 53 % pour les jeunes filles contre à peine plus de 42 % pour les garçons.

Lors de la campagne 2009/2010, 44 % des apprentis sont embauchés dans de petites entreprises d'au plus 10 salariés. Toutefois, près de 16 % d'entre eux travaillent dans des entreprises de 250 salariés et plus.

70 % des apprentis sont embauchés dans le tertiaire.

Le secteur des services forme plus de deux apprentis sur cinq (45 %), tandis qu'un quart d'entre eux donne sa préférence au commerce et un peu moins du tiers (30 %) est attiré par les secteurs du secondaire (l'industrie et la construction).

En plus des 5 032 contrats d'apprentissage conclus dans le privé lors de la campagne 2009/2010, la DDTEFP a enregistré 224 contrats dans le secteur public.

La hausse du nombre de contrats d'apprentissage public repose presque exclusivement sur les collectivités territoriales, qui ont conclu 128 contrats lors de la campagne 2009/2010 (115 dans les communes et 13 dans les EPCI*). Les EPST* constituent le second employeur, avec 29 contrats conclus. Enfin, le conseil général de l'Essonne a recruté 10 apprentis entre juin 2009 et mai 2010.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

**EPST : établissement public à caractère scientifique et technologique*

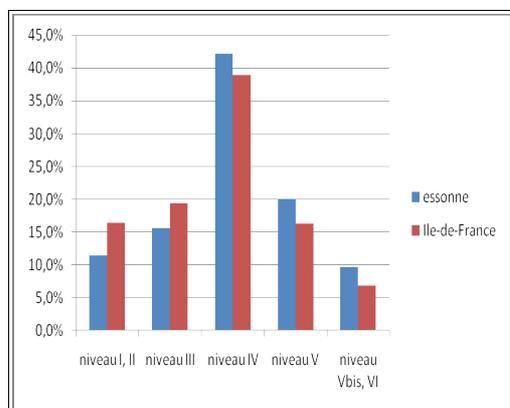
Le contrat de professionnalisation

Au cours de la campagne 2009/2010, un peu moins de 2 200 contrats de professionnalisation ont été conclus en Essonne, dont 50 % ont été enregistrés par quatre OPCA (*organisme paritaire collecteur agréé par l'État*). Par rapport à la campagne précédente, le nombre de contrats de professionnalisation a augmenté (+1,5%) en Essonne, alors qu'il a fortement diminué sur l'ensemble de l'Ile-de-France (-2,6%).

En Ile-de-France, le contrat de professionnalisation est beaucoup utilisé pour des personnes ayant un niveau supérieur au baccalauréat (près de 33 % des bénéficiaires).

En revanche, cette mesure bénéficie à des personnes faiblement qualifiées (près de 30 % ont un niveau V et infra, contre 23 % en Ile-de-France).

*



En Essonne, cinq grands secteurs d'activité ont employé plus de 60% des personnes en contrats de professionnalisation :

- Commerce, réparation (29%)
- Activités de service administratif. et de soutien (10%)
- Transports (8%)
- Activités financières et d'assurance (7%)
- Activités juridiques, comptables et d'ingénierie (7%)

Le développement de l'insertion par l'activité économique

Les associations intermédiaires de l'Essonne ont mis en 2010 à disposition 2 091 personnes, soit une augmentation de 11.52% par rapport à 2009, ce qui représente 448 759 heures travaillées et une augmentation de 30% par rapport à l'année dernière.

Le taux moyen de sorties en emplois durables est de 34%.

L'aide à l'accompagnement versée aux huit associations intermédiaires de l'Essonne représente un total de 175 300 €, soit une moyenne de 22 000 € par structure.

Dans le domaine des ateliers et chantiers d'insertion (ACI), l'année 2010 a vu la poursuite des chantiers en cours ; deux nouveaux chantiers ont vu le jour, dont un projet innovant dans le domaine de la cuisine.

Une action s'est arrêtée en 2010.

Le département compte 24 ACI, principalement

dans le domaine du bâtiment et du maraîchage. La démarche de certification est toujours très présente sur l'ensemble des chantiers. L'activité s'est traduite en 2010 par 342 contrats aidés, et une aide à l'accompagnement pour un montant de 215 000 € sur l'année.

En 2010, 117 postes ont été réalisés par les entreprises d'insertion (EI), soit une baisse de 5% par rapport à 2009. Le nombre total d'heures réalisées est équivalent à 175 626 heures.

Certaines EI connaissent des difficultés financières. Trois d'entre elles ont sollicité une aide à la consolidation dans le cadre du FDI pour un montant de 10 000 € chacune. D'autres ont connu une baisse d'activité du fait des intempéries de fin d'année.

Les EI de l'Essonne ont réalisé en 2010 un taux de sortie en emploi dynamique de 59,4% (regroupant les sorties durables, positives et transitoires), taux très satisfaisant au regard de l'objectif attendu de 60%.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

143 dossiers avaient été déposés au 31 décembre 2010, et pour la première fois depuis le début du dispositif, par une légère majorité de salariés (53 %), essentiellement dans le secteur tertiaire sur les titres d'« *assistante commerciale* » ou d'« *assistante de direction* ».

Une entreprise de restauration a également engagé une démarche pour certifier 8 de ses salariés.

106 dossiers ont été déclarés recevables au cours de l'année.

On constate que le nombre de dossiers a diminué de 25 % (191 en 2009). Ce constat est également fait aux niveaux régional et national, tous certificateurs confondus.

Les titres les plus demandés sont :

- Niveau V : « *agent de sûreté et de sécurité privée* » : un tiers des demandes
- Niveau IV : « *secrétaire assistante* » et « *secrétaire assistante comptable* » ou « *médico-sociale* » : un tiers des demandes
- Niveau III : « *assistante commerciale* », près de 20 % des demandes .

Un budget de 130 000 euros est consacré au développement de la VAE par le biais d'actions partenariales, permettant :

- le financement de la VAE pour les demandeurs d'emplois dans les centres agréés ;
- le financement de la VAE pour les

demandeurs d'emplois sur le titre d' « *agent de sûreté et de sécurité privée* », en partenariat avec Pôle emploi ;

- la poursuite d'une action partenariale engagée depuis 2006 avec les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) du département, permettant la certification des titres professionnels d' « *ouvrier du paysage* », « *agent de restauration* », « *agent polyvalent de pressing* » ou « *agent de propreté et d'hygiène* » pour les travailleurs handicapés de ces structures;
- le financement de la VAE pour les salariés des structures de l'insertion par l'activité économique, essentiellement sur le titre de « *peintre en bâtiment* ». En fin d'année une action avec les gens du voyage a été également initiée sur ce titre ;
- le développement de la VAE en direction des personnes travaillant dans le secteur de la médiation, pour 6 personnes ;
- Une action concernant la certification des détenus du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, par la validation d'un CCP du titre d' « *agent de restauration* » pour 5 personnes.

Les services à la personne

Plus de 75 % des heures de travail du secteur est réalisé chez le particulier employeur, soit (le plus souvent) en emploi direct, soit par le biais d'un organisme mandataire.

Le reste des heures (moins de 25 %) est réalisé par des organismes prestataires, avec leurs propres salariés et personnels non salariés (gérant de SARL, auto-entrepreneur, etc.) : associations, entreprises et organismes publics (CCAS pour la plupart).

Il y a en Essonne 370 structures agréées : 270 disposant d'un agrément simple (ménage, jardinage, soutien scolaire, etc.) et 100 disposant d'un agrément qualité (personnes âgées, handicapées, dépendantes, enfants de moins de trois ans) délivré après avis des services du Conseil Général.

Ces structures se composent de 214 sociétés, 74 auto-entrepreneurs, 63 associations et 18 CCAS. Les organismes prestataires ont employé en 2010, 3230 personnes à temps partiel, 1250 personnes à temps plein, soit 5500 personnes au total.

LA COHÉSION SOCIALE

LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

La politique de la ville, un soutien constant aux acteurs locaux

En 2010, les crédits de la politique de la ville se sont élevés à plus de 14,1 millions d'euros, dont 6,7 millions ont été consacrés au financement d'actions éducatives et 1 million au financement d'actions en faveur de l'emploi.

Afin d'accompagner les associations œuvrant en faveur des habitants des quartiers concernés, l'État a demandé au « Centre de ressources politique de la ville », pour la cinquième année consécutive, de développer un programme de formations à destination des salariés et bénévoles de ces associations, ce qui représente en 2010, 14 journées de formation, avec 88 participants émanant de 24 associations.

Ces formations financées par la préfecture traitent des thématiques suivantes : le cadre juridique et comptable des associations, les pratiques de management opérationnel, la gestion des conflits, les risques comptables et budgétaires, le droit du travail en milieu associatif, l'évaluation des projets et les techniques de communication.

Les représentants du Préfet Délégué pour l'égalité des chances en Essonne mettent en oeuvre cette politique sur le terrain.

Dix délégués sont implantés dans les quartiers suivants :

Massy : le Grand Ensemble - Les Ulis : Quartier Ouest - Corbeil-Essonnes : les Tarterêts - Evry : les Pyramides - Athis-Mons : le Noyer Renard - Grigny : Grigny 2 - Grigny et Viry-Châtillon : la Grande Borne ; Viry-Châtillon : la CILOF/ Coteaux de l'Orge - Sainte Geneviève des Bois : les Aunettes - Epinay sous Sénart : les Cinéastes / La Plaine - Courcouronnes : le Canal.

Les délégués travaillent notamment sur la gestion urbaine de proximité, la prévention de la délinquance, la réussite éducative. Ils participent aux réunions des cellules de veille des CLSPD, sont en contact avec les médiateurs dont les adultes-relais, les associations actives dans le domaine de la Politique de la ville, mais aussi d'autres associations telles que sportives, parents d'élèves, locataires, qui participent au lien social dans les quartiers.

Ils ont établi des modes de fonctionnement adaptés à leur quartier et son environnement, particulièrement pour l'éducation nationale, la santé, le revenu de solidarité active, l'emploi des jeunes. Ces contacts ont été étendus au-delà du cercle local et concernent aussi des acteurs extérieurs dont l'action englobe le quartier : conseil général, communautés d'agglomération, bailleurs sociaux.

Ils sont réunis régulièrement par le Préfet délégué pour l'égalité des chances afin de faire le point sur leurs quartiers respectifs et pour recevoir les directives quant aux actions spécifiques qu'ils doivent y mener.

L'État conforte son action sur le terrain par la présence de 107 ADULTES RELAIS, qu'il finance à hauteur de 80% .

La poursuite des dispositifs prioritaires

L'emploi

Depuis la mise en oeuvre du contrat d'autonomie en septembre 2008, 1226 contrats ont été signés par le cabinet Ingeus (opérateur mandaté par l'État) avec des jeunes âgés de 16 à 25 ans habitant un quartier en contrat urbain de cohésion sociale. Ces derniers ont bénéficié d'un accompagnement intensif et d'un suivi dans l'emploi, la formation ou la création d'entreprises.

L'ADIE, association spécialisée dans le micro crédit, les prêts d'honneur et les garanties en faveur des habitants des quartiers souhaitant créer une entreprise, bénéficie d'une subvention de l'État au titre de la politique de la ville d'un montant de 8.000 euros.

Quant à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, elle a engagé une action « Réussir en banlieue » en faveur de 1039 jeunes entrepreneurs porteurs de projets.

La préfecture a octroyé une subvention d'un montant de 10.310 euros sur les crédits politique de la ville. Cette opération de soutien à la création d'entreprises comprend trois axes :

– détection des projets de proximité dans le cadre de réunions de sensibilisation à la création d'entreprise organisées par la CCI,

- coordination des dispositifs de financement de créateurs (plaquettes «je, tu, ils financent», organisations de rencontres),
- préparation de la convention de financement avec les banquiers lors d'une journée organisée à la CCIE de présentation des projets et mise en relation des porteurs avec des financeurs. 511 650 € ont été consacrés à des projets de quartier.

L'éducation



Le programme de réussite éducative qui offre aux enfants les plus en difficulté des prestations et une aide personnalisée sur le plan psychologique, éducatif, scolaire ou familial, continue à être fortement soutenu par l'Etat.

Dans ce cadre, le département compte aujourd'hui 19 projets locaux, à hauteur de 5 470 000 euros en 2010. Environ 4 700 enfants et familles sont soutenus grâce à ce dispositif et plus de 3 300 parcours individualisés ont été mis en place.

En outre, pour l'année scolaire 2010/2011, l'État a consacré une enveloppe de 458 500 euros pour soutenir des actions d'accompagnement à la scolarité qui ont bénéficié à près de 4 600 enfants, en complément de l'accompagnement éducatif proposé par les enseignants volontaires.

«**L'écolien** », initié dans le cadre de La Dynamique «Espoir banlieues», s'est poursuivi en 2010 : ce dispositif, implanté à Courcouronnes, qui consiste à transporter les enfants des quartiers défavorisés dans les écoles fréquentées par des enfants de quartiers plus favorisés, est fortement soutenu, aussi bien par l'Education Nationale (décharge accordée au directeur d'école, mise à disposition d'un emploi aidé pour l'accompagnement des élèves) que par l'Académie qui a accordé des financements de l'ordre de 350 000 euros sur 3 ans.

Par ailleurs, **les 6 cordées de la réussite** portées par l'École Polytechnique, SUPELEC, l'Université d'Evry, l'Université d'Orsay et le CEA, ont été relabellisées en 2010. Une subvention de 241 000 euros a été versée par la préfecture à ces établissements pour soutenir leur action.

Plus de 1000 lycéens ont bénéficié de ce programme en 2010 par des actions de tutorat individuel ou collectif.

Enfin, en 2010/2011, l'Académie a financé en Essonne **26 places d'internats d'excellence**, pour un montant de 48 000 euros, afin d'accueillir des élèves issus d'établissements situés en zone d'éducation prioritaire et de quartiers en politique de la ville, qui ne disposent pas de conditions matérielles favorables à l'expression de leur potentiel.

Ces places se situent dans trois établissements essonniers : le lycée hôtelier d'Etiolles, le lycée Timbaud de Brétigny-sur-Orge et le lycée professionnel de Cerny.



La lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif, assuré par l'Inspection d'Académie, consiste à accueillir les élèves sur le temps périscolaire afin d'éviter qu'ils ne soient livrés à eux-mêmes, et pour leur permettre de mener des activités pédagogiques et éducatives encadrées par des enseignants et des assistants pédagogiques.

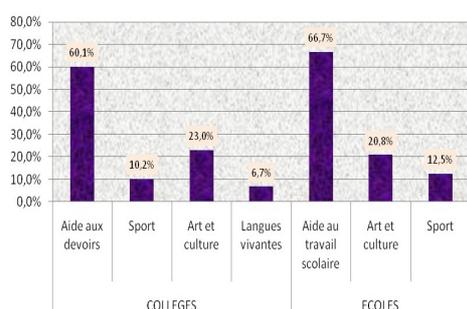
Généralisé à tous les collèges de l'Essonne à la rentrée 2008, le dispositif concerne les 100 collèges ainsi que 78 écoles relevant majoritairement de l'éducation prioritaire.

En 2010, 19.130 collégiens et 3.902 écoliers en ont bénéficié, soit une augmentation respective de +20% et +9%.



Dans les domaines d'intervention, l'aide aux devoirs et aux leçons reste majoritaire. Le volet Sport a vu le développement de partenariats dans le cadre des opérations financées par le comité national des sports : 92 modules dans les collèges et 26 en école ont été cofinancés. Le suivi de cette opération a été mené en partenariat avec les services de la Direction départementale de la cohésion sociale: visites d'établissements, réunion des chefs d'établissement et des Inspecteurs de l'Education nationale.

Accompagnement éducatif : domaines d'intervention



Pour le premier degré, dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme défini par le ministère de l'Education nationale, des clubs «Coup de Pouce Clé» destinés aux élèves de CP ont été intégrés à l'accompagnement éducatif dans trois écoles.

La prévention du décrochage scolaire s'articule autour de deux axes : la prévention au sein de chaque établissement tout au long de l'année scolaire ,et la mise en place de dispositifs de lutte, telles que les plate-formes d'accueil.

Conformément à l'instruction ministérielle du 22 avril 2009, l'Essonne a choisi l'espace du bassin d'éducation comme territoire de référence afin d'installer ces plate-formes de manière efficace.

Deux bassins d'expérimentation ont été proposés , le bassin d'Evry/Corbeil et le bassin de Savigny, puis le dispositif a été élargi à l'ensemble des bassins du département en septembre 2010.

L'objectif est de proposer, en mobilisant un large partenariat, un accompagnement à tout jeune qui se trouverait en situation de rupture de formation. Le public prioritaire de ce dispositif est constitué des jeunes de plus de 16 ans en situation d'abandon de formation, n'ayant pas atteint le niveau V de qualification.

Le responsable de l'animation des plate-formes locales est un directeur de CIO. Il travaille avec le chef d'établissement animateur **MGI** (Mission Générale d'Insertion), les chefs d'établissement de lycées professionnels, le coordonnateur MGI, les directeurs des missions locales et des représentants d'autres structures (établissement public d'insertion de la défense, association de prévention, École de la deuxième chance...).

Un groupe départemental de pilotage et de suivi a été mis en place, permettant d'accompagner la réflexion de proximité engagée dans chaque bassin. Le dispositif a permis une meilleure coordination de l'accompagnement entre les CIO, les missions locales et les coordinateurs MGI ; cela a permis également des travaux de partenariat entre les différents acteurs et un accroissement du nombre de dossiers de retour en formation initiale instruits par les CIO. Environ cent jeunes ont été signalés comme ayant arrêté leur formation. Ils ont été reçus en cellule d'accompagnement et ont fait l'objet d'un suivi.

Dans chaque établissement, la prévention du décrochage fait l'objet d'une priorité absolue, qui s'appuie sur trois points forts : le repérage des élèves potentiellement décrocheurs accompagné d'une prise en charge différenciée et anticipée des difficultés identifiées ; des équipes enseignantes et éducatives fortement mobilisées autour d'un projet d'action partagé ; une implication effective de l'élève et de sa famille dans un cadre partenarial ouvert et structuré.

Dans chacun des bassins d'éducation, un groupe de travail « prévention du décrochage » a pour mission de mutualiser les pratiques innovantes dans ce domaine afin de permettre, pour la fin de l'année scolaire, l'élaboration et la diffusion d'un tableau départemental des bonnes pratiques.

La prévention de la délinquance

Le fonds interministériel de la prévention de la délinquance (**FIPD**) finance différents types de projets :

FIPD Vidéo-protection (cf p. 5 - chapitre Sécurité des personnes et des biens)

FIPD Hors vidéo-protection

11 projets portés par des collectivités locales et **19** portés par des associations ont aussi bénéficié de subventions du FIPD 2010, pour un total de **108.900 euros** (collectivités locales) et **271. 329 euros** (associations).

- Pour les collectivités locales, ils ont concerné un ensemble de dispositifs comme la prévention des violences faites aux femmes, des violences à l'école et dans les activités sportives, l'amélioration des relations filles - garçons, l'accueil de personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG) ou à d'autres mesures de réparation, un dispositif de médiation de nuit, la formation d'acteurs faisant face aux situations d'affrontements entre jeunes, l'accompagnement des familles.

Les bénéficiaires ont été Grigny, Quincy-sous-Sénart, Courcouronnes, Dourdan, Etampes, Mennecy, les communautés d'agglomération Seine-Essonnes et Portes de l'Essonne ainsi que le collège Louis Pasteur de Longjumeau.

- Les projets portés par les associations ont visé principalement des actions de prévention de la récidive, en liaison avec la Maison d'arrêt de Fleury Mérogis, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

- D'autres projets concernaient l'aide aux victimes, dont les permanences de travailleurs sociaux au sein des commissariats et de la gendarmerie, et la lutte contre les violences intrafamiliales.

LE SOUTIEN AU LIEN SOCIAL

Soutien aux jeunes et aux familles

Les établissements d'information, de consultation et de conseil conjugal : Trois associations ont été subventionnées, à hauteur de 26.596 €, pour exercer le rôle d'établissement d'accueil et d'information sur les questions relatives à la vie affective et à la sexualité, la préparation des jeunes à leur vie de couple et à la fonction parentale. Ils effectuent également des entretiens liés à l'interruption volontaire de grossesse, ils aident et conseillent les personnes confrontées à des dysfonctionnements familiaux.

Médiation familiale : En application de la circulaire n° DGAS/AVIE/2006/279 du 27 juin 2006 relative au protocole de développement de la médiation familiale, deux associations ont été subventionnées en 2010, pour un montant de 17.000 €.

Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents : Dans le cadre de l'appel à projets REAAP, des actions portées par des associations, des mairies ou des établissements scolaires, ont été étudiées et neuf actions ont été financées.

Autres actions en direction des familles : Au titre des « Point rencontre » et pour 2010, l'association « Tempo » a été financée à hauteur de 30 000 € .

Les tutelles et curatelles d'Etat : quatre organismes (trois associations et un centre hospitalier) et treize mandataires privés sont conventionnés en vue d'exercer la tutelle ou la curatelle des majeurs protégés, pour un montant de 2,3 M€ en 2010.

La DDCS travaille, avec les opérateurs, à la mise en œuvre de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme des mesures de protection juridique des majeurs (entrée en vigueur au 1er janvier 2009) et qui prévoit un contrôle renforcé du fonctionnement des services de tutelles. Développant de nouvelles compétences, la DDCS est chargée :

- de l'habilitation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations après avis conforme du procureur de la République, de leur inscription sur les listes,
- de la tarification et du financement des opérateurs tutélaires,
- de l'évaluation et du contrôle de l'activité tutélaire.

Le Conseil de famille : En vertu de l'article 60 du code de la famille et de l'aide sociale (C.F.A.S.), le Conseil de famille est un organe chargé de la tutelle des pupilles de l'Etat dont le représentant de l'Etat dans le département possède seul, la qualité de tuteur et dont l'organisation est gérée par la DDCS.

Au cours de l'année 2010, le Conseil s'est réuni quinze fois pour étudier la situation des vingt cinq pupilles essonniens et le placement de douze d'entre eux en vue de leur adoption auprès de couples agréés (neuf dans l'Essonne et trois chez des parents vivant dans d'autres départements).

Soutien à l'engagement et aux initiatives de jeunes : Trois jurys « Projets Jeunes 91 » ont été organisés et onze projets soutenus pour un total de 10.915 €, avec trente six jeunes directement bénéficiaires (âge médian : vingt deux ans). Les initiatives de jeunes sont depuis quelques années accompagnées et largement

soutenues financièrement sur les crédits « soutien aux associations JEP » (orientations 2008) et PEL (orientations 2009 et 2010)

Information des jeunes : Le réseau départemental est constitué de vingt trois Points Information Jeunesse (PIJ) – dont quatre créés en 2010- et un Bureau Information Jeunesse (BIJ). Depuis la disparition du CIJE en tout début d'année, l'animation de ce réseau est proposée par la seule DDCS.

Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) : Les PAEJ constituent des formes d'intervention légères qui jouent un rôle de proximité défini autour d'une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation, pour adolescents et jeunes majeurs rencontrant diverses difficultés. Les six structures –associations et centre hospitalier- porteuses d'une fonction PAEJ ont été soutenues financièrement en 2010 pour un montant total de 340 .732 €.

Soutien aux activités sportives jeunesse et vie associative



Vie associative : au titre du Fonds pour la Jeunesse et l'Education Populaire (FONJEP) quarante postes ont été soutenus au cours de l'année pour un montant total de 295.000 €.

28.635 € de subventions ont été accordées dans le cadre des actions Jeunesse Education Populaire (JEP) pour soutenir des actions associatives essonniennes en faveur des jeunes, hors temps scolaire.

Politiques Educatives Territoriales : Des contrats Jeunesse et Sports (CJS) ont été passés en 2010 avec vingt cinq collectivités et vingt et une associations ou fédérations associatives pour un montant total de 406.670€.

L'objectif est d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre d'une politique éducative et de loisirs cohérente en faveur des 11-30 ans. La DDCS apporte, outre des financements, une aide technique à la mise en place des projets (ingénierie de projet, évaluation...).

La délivrance des BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) : 1026 BAFA ont été certifiés par la DDCS. Pour les candidats à faibles ressources souhaitant obtenir ce brevet, la DDCS a relayé le financement du diplôme par l'attribution de 163 bourses d'un montant de 305 € à 500 €.

Protection des mineurs en ACM (accueils collectifs de mineurs) et en milieu sportif : quarante enquêtes préliminaires et auditions ont été menées en 2010 suite à des faits ou signalements relatifs à la sécurité des jeunes . Dix-neuf arrêtés préfectoraux d'interdiction d'exercice relatifs à des faits de violence sur mineurs ont été notifiés concernant des animateurs au comportement irresponsable, défaut de surveillance, défaut d'encadrement ou négligence.

La dotation départementale du Centre National pour le développement du sport (CNDS) s'est élevée en 2010 à 1.849.751 € (en hausse de 1,67% par rapport à 2009). Elle aura permis de **soutenir 564 projets** conformes aux orientations de l'établissement public, à savoir :

- Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive (populations des quartiers POV, zones rurales, pratique féminine, pratique des personnes handicapées)
- Contribuer à l'engagement éducatif du mouvement sportif (lutte contre les incivilités et la violence et lutte contre les discriminations)
- Professionnalisation du mouvement sportif : aide à la formation aux métiers du sport et aide à l'emploi.

Le Plan Sport Emploi (**PSE**) utilise 16% des crédits et permet le suivi sportif et financier de l'emploi au sein des structures associatives. 44 PSE ont été conventionnés en 2010.

Le suivi des établissements sportifs : dans le cadre de la conformité des installations et des éducateurs sportifs, 72 établissements d'APS ont été contrôlés en 2010 dont 31 piscines, 10 centres de remise en forme, 28 centres équestres, 2 Parcs Accrobranche, 1 base de loisirs.

Déléguée aux droits des femmes

En 2010, La déléguée aux droits des femmes a mis en place en partenariat avec certains délégués du préfet des actions en faveur des femmes habitant dans les quartiers en politique de la ville.

Ainsi, en lien avec la déléguée de Viry-Chatillon, l'association Femmes Solidaires ainsi que les MJC Maryse Bastié et Saint Exupéry basées à Viry Chatillon, la déléguée aux droits des femmes a développé une action de sensibilisation sur les mariages forcés et les violences intrafamiliales et conjugales à destination des jeunes filles et femmes du quartier des coteaux de l'Orge. Certaines de ces femmes ont ensuite bénéficié d'un suivi individualisé de la part de la déléguée aux droits des femmes.

Par ailleurs, la déléguée aux droits des femmes a poursuivi, en 2010, son action de lutte contre les violences sexuelles et la prostitution dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la DDSC et composé de différents partenaires institutionnels (CG, IA, université, DDSC) et associatifs.

Les principales actions 2010 issues de ce groupe de travail ont été mises en œuvre en lien avec l'association le mouvement du Nid et le conseil général :

- Trois représentations théâtrales à destination de jeunes lycéens et étudiants (plus de 300 jeunes en 2010) et de 130 adultes (séance du soir).
- Rencontres sur le terrain sur les lieux de prostitution par l'association le Mouvement du NID, plusieurs fois par mois
- Actions de sensibilisation pour la prévention de la prostitution auprès de jeunes en milieu scolaire (en collaboration avec l'inspection académique et les responsables d'établissement) et de professionnels sociaux et médicaux

Enfin, afin de soutenir la création d'entreprises par les femmes, la déléguée aux droits des femmes a poursuivi le travail mené en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Evry.

LOGEMENT ET RÉNOVATION URBAINE

Le logement social

Le développement de l'offre de logements sociaux

Pour répondre à la crise du logement, le gouvernement a inscrit la relance de la construction de logements, notamment sociaux, au rang de ses priorités. Adopté en 2005, le plan de cohésion sociale prévoit une montée en puissance progressive de la production de logements locatifs sociaux, avec un objectif au niveau national de 80 000 logements en 2005, porté à 120 000 en 2009. **En Essonne, cet objectif est passé dans la même période de 1600 à 2800 logements.**

En Essonne, où la production de logement était descendue à des niveaux historiquement bas à la fin des années 90, la mobilisation de l'ensemble des acteurs s'est traduite par une augmentation continue du nombre de logements sociaux financés par l'État depuis 2005. 3 776 logements sociaux ont été produits en 2010, soit presque autant qu'en 2009, année record marquée par la dynamique du plan de relance. Cette production comprend 985 logements intermédiaires financés en prêt locatif social (PLS), 2 152 logements sociaux financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et 639 logements très sociaux financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I). Ces deux dernières catégories, les plus adaptées aux revenus des publics modestes, occupent une part prépondérante.

2688 logements, soit plus de 70% des logements agréés en 2010, sont des constructions neuves. 1088 logements ont été conventionnés dans le cadre d'une acquisition-amélioration, dont 828 logements au titre du rachat, par différents bailleurs sociaux, du pôle résidentiel d'ICADE.

Les opérations financées répondent à des besoins diversifiés : loger les familles, mais aussi les publics défavorisés (14 logements d'urgence à Juvisy-sur-Orge), les étudiants (résidence de 200 logements à Gif/Yvette) ou les personnes âgées (un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Athis-Mons et une maison d'accueil rurale pour personnes âgées à Vert le Grand).

L'État a également poursuivi son action en faveur de l'accès social à la propriété, en prolongeant les aides aux collectivités s'investissant dans le dispositif du Pass Foncier® : 861 000 € ont ainsi été octroyés en faveur de 29 communes, pour un total de 387 logements.

En outre, une opération de 101 logements en location financée en prêt social en location accession (PSLA) a été agréée à Athis-Mons au bénéfice du bailleur Expansiel.

	2010	
	objectifs	production
PLUS	1 722	2 152
PLAI	607	639
PLS	1 232	985
TOTAL	3 561	3 776

L'effort financier de l'Etat en faveur du logement social est resté soutenu. Exceptionnel en 2009 (33,2 M€ dont 8 M€ au titre du plan de relance), il a été maintenu à 25,65 M€ en 2010, hors aides indirectes (TVA à 5,5 %, exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, bonification de prêts). Il se portait à 8,73 M€ en 2005.

Le rattrapage du retard des communes déficitaires (loi SRU)

La production s'est accrue plus fortement encore dans les communes contraintes par les dispositions de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000, dite «Solidarité et Renouvellement Urbain», contribuant ainsi à un rééquilibrage de l'offre de logement social sur le territoire essonnien.

L'application ferme mais constructive de la loi explique ce résultat encourageant. La loi impose aux communes de l'agglomération parisienne* d'atteindre d'ici à 2020 une proportion d'au moins 20% de logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales de la commune.

Tant que le taux de 20% de logements sociaux n'est pas atteint, les communes déficitaires sont soumises à un prélèvement fiscal proportionnel au nombre de logements locatifs sociaux manquants.

* Sont concernées les communes de plus de 1 500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants

En Essonne, cette disposition concerne 44 communes sur les 80 comprises dans le périmètre d'application de la loi, dont 26 ont un taux de logement social inférieur à 10%, et 8 un taux situé entre 10% et 15%.

Un objectif de production est fixé pour chaque commune déficitaire, pour des périodes successives de trois ans. L'objectif triennal ainsi fixé est fonction du nombre de logements sociaux manquants. A terme, un bilan de production est effectué. Lorsque la production constatée est inférieure à l'objectif, le préfet prononce le « constat de carence » de la commune et majore le prélèvement fiscal pour les trois années suivantes, de manière proportionnelle au déficit de production.

Lors de la période triennale 2008 / 2010, les 44 communes déficitaires ont globalement atteint leur objectif de production et l'ont même largement dépassé. Pour une obligation globale de 1881 logements, plus de 3600 logements sociaux (dont la majorité en PLUS-PLAI) ont été agréés dans ces communes, soit 45% de la production totale dans le département, suivant un rythme croissant : 617 logements sociaux ont ainsi été financés en 2008, 1439 en 2009 et 1606 en 2010. Cette dynamique positive s'observe plus particulièrement dans les 13 communes signataires d'un Contrat de Mixité Sociale : plus de 980 logements sociaux y ont été agréés sur un objectif triennal de 528.

Les résultats restent cependant inégaux d'une commune à l'autre, le taux de réalisation de l'objectif variant entre 0% et 1 200%. En 2010, le montant total du prélèvement effectué pour déficit de logements sociaux s'est élevé à 1,6 M€.

Une mobilisation à maintenir pour 2011 :

La poursuite de l'effort de production en Ile-de-France reste une priorité pour le gouvernement.

L'objectif 2011 pour l'Essonne s'établit à 3 672 logements sociaux.

Les communes – et pas seulement celles devant répondre aux obligations de la loi – devront également poursuivre leur effort, en s'appuyant sur les nombreux outils introduits par les dernières lois sur le logement pour favoriser la production de logements sociaux.

Enfin, la production dépend largement de l'effort des bailleurs inter-départementaux qui gèrent 85% du parc social essonnien. **En 2010, la production des 15 principaux bailleurs n'a pas dépassé 52 % de la production totale alors qu'ils représentent 74% du parc essonnien.**

Il est donc essentiel qu'ils intègrent les besoins spécifiques de l'Essonne dans leurs stratégies de développement. Une attention particulière est portée à cet enjeu dans le contenu des conventions d'utilité sociale qui contractualiseront avec l'État les engagements de chaque organisme sur l'ensemble de ses missions de bailleur social.

L'amélioration du parc privé

5,57 M€ de crédits ont été engagés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en faveur de l'habitat privé essonnien en 2010. 3 447 logements ont été améliorés grâce à ces aides. Cela reste un chiffre élevé au regard des années précédentes, abstraction faite du pic exceptionnel de 2009 lié au déploiement du plan de relance.

90% des logements subventionnés par l'ANAH l'ont été dans le cadre d'opérations programmées portées par les collectivités locales. Ces opérations permettent d'apporter un accompagnement technique et financier aux propriétaires et aux syndicats de copropriété pour la rénovation de leur patrimoine. Cinq opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et un programme d'intérêt général (PIG) étaient respectivement conduits par les communes de Brunoy, Étampes, Corbeil-Essonnes, Montgeron, la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne et le Parc Naturel Régional du Gâtinais. Par ailleurs, sept plans de sauvegarde et une OPAH étaient en cours sur douze copropriétés en difficulté d'Évry, Grigny et Ris-Orangis. Cinq de ces procédures sont arrivées à terme et font actuellement l'objet d'une évaluation.

Les copropriétés en difficulté ont mobilisé près de la moitié de l'enveloppe départementale. 2470 logements en copropriété ont ainsi bénéficié des subventions de l'ANAH pour des travaux sur parties communes, pour un montant total de 2,62 M€.

La sollicitation vis-à-vis des pouvoirs publics est appelée à s'accroître sur cette question, plusieurs collectivités ayant engagé des études préalables en ce sens.

655 logements locatifs privés ont été traités, 19 dans le cadre d'un conventionnement en loyer très social (LCTS), 137 en loyer social (LCS) et 500 en loyer intermédiaire. Une partie de ces logements ont été pris en gestion par l'agence immobilière sociale AIS 91, mise en place au second semestre 2009 par l'État et le Conseil Général dans le but de développer une offre privée à loyer social et très social au bénéfice des publics en difficulté.

306 propriétaires occupants modestes ont bénéficié des aides de l'ANAH, principalement pour des travaux d'amélioration de la performance thermique de leur logement, pour un montant total de 0,713 M€.

En matière de lutte contre l'habitat indigne (LHI), les services de l'État se sont employés à mieux coordonner leurs actions respectives au sein du groupe technique LHI, en particulier sur la problématique des marchands de sommeil. Les logements sortis d'indignité grâce aux aides de l'ANAH, bien que moins nombreux qu'en 2009, concernent un nombre d'immeubles comparable.

Enfin, la DDT a lancé une action de repérage de la précarité énergétique dans le cadre d'un partenariat associant l'ensemble des acteurs composé des collectivités territoriales, des services sociaux, des fournisseurs d'énergie, des professionnels du bâtiment et secteur bancaire, et des associations.

Cette action qui s'attache à identifier les publics en situation de précarité énergétique et à traiter, à titre expérimental, une trentaine de situations par un accompagnement social, technique et financier de ces ménages vers des travaux rénovation thermique, préfigure le programme Habiter Mieux de l'ANAH mis en place fin 2010.

Sur ce sujet comme sur la précarité énergétique, il est essentiel que les collectivités, en particulier les EPCI, développent des actions au plan local. Les opérations programmées restent à cet égard le vecteur le plus efficace pour structurer ces initiatives.

Chiffres clés Aides au Parc Privé	2008	2009	2010
Loyers maîtrisés	1270	2452	655
dont loyers intermédiaires (LI)	1183	2233	500
dont loyers conventionnés sociaux (LCS)	85	196	137
dont loyers conventionnés très sociaux (LCTS)	2	22	19
Propriétaires occupants (PO)	517	612	306
Logements indignes ou dégradés améliorés	184	122	107
dont propriétaires bailleurs (PB)	130	62	76
dont propriétaires occupants (PO)	54	30	23
Copropriétés en difficulté	851	6722	2470
Nombre total de logements traités	2592	9786	3446
Crédits engagés	3,86	9,85	5,57 M€

La rénovation urbaine

Le programme de rénovation urbaine concerne 23 quartiers en Essonne. 18 d'entre eux font l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), pour un montant total de travaux de 1,86 milliards d'euros dont 576 M€, soit 31 %, sont apportés par l'ANRU :

– Dix sites, les plus importants en taille et en population, sont identifiés comme des quartiers prioritaires.

Il s'agit des Tarterêts (Corbeil-Essonnes), des Aunettes (Sainte-Geneviève-des-Bois), des Pyramides (Évry), du secteur Centre-Ouest (Les Ulis), du Noyer-Renard (Athis-Mons), de la Grande Borne (Grigny et Viry-Chatillon), des Coteaux de l'Orge (Viry-Chatillon), de Grigny 2 (Grigny), de Plaine 3 / Cinéastes (Épinay-sous-Sénart) et d'Opéra (Massy).

– Huit quartiers sont inscrits au titre des quartiers dits « supplémentaires », pour lesquels l'ANRU a ouvert la possibilité d'un conventionnement.

Il s'agit de la Prairie de l'Oly (Montgeron-Vigneux), la Nacelle et Montconseil (Corbeil-Essonnes), Saint-Michel (Étampes), l'Orme des Mazières (Draveil), la Croix-Blanche (Vigneux), le Canal (Courcouronnes), et Bois Sauvage (Évry), dont la convention a été signée en 2010.

– Enfin, cinq quartiers bénéficient d'un accompagnement de l'ANRU, au titre des opérations isolées : le Vieillet (Quincy-sous-Sénart), le Clos de Villaine (Massy), Danton (Draveil), le Plateau (Ris-Orangis) et les Bergeries (Draveil-Vigneux). Pour ces projets qui, bien que d'ampleur moins importante, s'inscrivent dans une démarche globale de rénovation urbaine, l'ANRU a réservé une enveloppe pluriannuelle de 11,5 M€.

Le programme est dans une phase opérationnelle avancée. Au cours de l'année 2010, 68 M€ de subventions ont été engagés en faveur des différents maîtres d'ouvrage. A titre de comparaison, 62 M€ avaient été engagés au cours de l'année précédente auxquels venaient s'ajouter 35 M€ inscrits dans le cadre du plan de relance. Ainsi fin 2010, le taux d'engagement atteint 58 % du programme global.

Au cours de l'année 2010, ont été financés la démolition de 620 logements, la construction de 493 logements et la réhabilitation de 2 297 logements. Afin de limiter l'impact des projets de rénovation urbaine sur l'offre de logement, il est veillé à préserver un équilibre entre les démolitions et les constructions. Ainsi, depuis le début du programme de rénovation jusqu'à fin 2010, on compte 2 783 logements construits pour 2839 logements démolis.

L'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre de la délégation élargie donnée aux délégués territoriaux. Cette évolution s'est traduite, d'une part, par une gestion plus décentralisée des avenants aux conventions et, d'autre part, par la dévolution au délégué territorial de la qualité d'ordonnateur. Cette nouvelle organisation entre le siège de l'ANRU et le niveau local vise à accroître la réactivité dans l'accompagnement des Programmes de Rénovation Urbaine tout en conservant l'ambition initiale des projets.

Durant le second semestre 2010, la délégation territoriale a également accompagné les maîtres d'ouvrages dans le déploiement du système de gestion des subventions (AGORA).

Différentes sessions de formations ont été organisées à destination des collectivités et bailleurs sociaux pour la prise en main de cet outil.

Montant des travaux programmés	Montant subvention ANRU	Fin 2009		Fin 2010	
		Montant des subventions engagées (cumul)	Taux d'engagement	Montant des subventions engagées (cumul)	Taux d'engagement
1 860 M€	576 M€	266 M€	46%	334 M€	58,00%

L'ACCÈS AU LOGEMENT

La demande de logement social

Le bureau « accès au logement » de la DDCS a enregistré, en 2010, 23 204 demandes de logement social, soit une diminution de 7,89% par rapport à 2009 (25 189). Au 31 décembre 2010, il y avait 24 673 demandes de logement actives.

1050 logements ont été attribués.

Le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social a modifié la procédure des demandes d'enregistrement en vue de la simplifier par un formulaire unique, un numéro régional, des pièces justificatives définies et harmonisées.

La mise en place de ce dispositif, élaboré par les services de l'État en concertation avec les représentants des bailleurs sociaux, a conduit à la création d'un nouveau formulaire de la demande qui est entré en vigueur le 1er octobre 2010. Son utilisation sera effective à compter du 28 mars 2011.

L'accès au logement pour les ménages en difficulté

- **Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)** a été approuvé par arrêté conjoint du préfet de l'Essonne et du président du conseil général le 4 mars 2010. L'État assure avec le Conseil général le cofinancement de la mission de coordination du PDALPD.

Par ailleurs, la DDCS a élaboré, en lien avec les services du Conseil général et la mission PDALPD, le Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI). Ce document, qui vise à une meilleure prise en charge des personnes sans domicile, a été signé par le préfet de l'Essonne en octobre 2010. Il constitue un volet thématique du PDALPD et intègre de nouvelles actions, notamment en faveur d'un accueil et d'une orientation plus adaptés des familles monoparentales et des jeunes majeurs.

Afin de créer, en complémentarité avec le parc de logements sociaux, une offre de logements à loyers maîtrisés dans le parc privé, l'État et le Conseil général de l'Essonne soutiennent l'intervention de l' AIS 91 (agence immobilière sociale Essonne). Cette agence mobilise sous forme de mandats de gestion des logements réservés en priorité aux ménages relevant de l'Accord collectif départemental (ACD) ou du droit au logement opposable (DALO).

Au cours de sa première année d'activité, l' AIS a capté une trentaine de logements, dont une majorité à des loyers très sociaux.

Pour sensibiliser les communes et les EPCI sur les besoins et les objectifs du PDALPD, la mission de coordination du plan a participé à l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs plans locaux de l'habitat (PLH), notamment sur les territoires Europ'Essonne, Evry-Centre-Essonne, Seine-Essonne et du Val d'Orge. L'intervention du PDALPD a permis de promouvoir le logement très social réalisé sous forme d'opérations d'acquisition-amélioration dans le tissu urbain ancien, et d'impulser des projets de création de résidences sociales destinées notamment au logement temporaire de personnes isolées.

L'année 2010 a enfin été marquée par la mise en place de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), créée par arrêté conjoint du préfet de l'Essonne et du président du conseil général le 18 mars 2010, et l'adoption, par l'ensemble des acteurs concernés, de la nouvelle charte départementale de prévention des expulsions locatives (CDPEL).

La CCAPEX, dont le secrétariat est assuré par la mission de coordination du PDALPD, s'est réunie pour la première fois le 3 décembre 2010. Lors de cette réunion la CCAPEX a adopté son règlement intérieur et décidé de se réunir en deux configurations distinctes : une instance de pilotage et une instance technique de travail chargée de l'étude des cas présentés.

- L'accord collectif départemental

En 2010, 590 relogements, pour un objectif de 620, ont été réalisés à ce titre.

- La mise en oeuvre du droit au logement opposable (DALO)

En 2010, 3 026 recours ont été déposés devant la commission de médiation départementale de l'Essonne, soit 4 % de plus qu'en 2009 : 2 608 recours pour l'obtention d'un logement et 318 pour un hébergement.

24,50 % des recours logement et 27 % des recours hébergement étaient inexploitablement car incorrectement remplis. La commission s'est réunie 25 fois en 2010 et a examiné 1 809 recours logement et 274 recours hébergement. Sur les 1 809 recours logement examinés, la commission a déclaré prioritaires et urgents 530 ménages pour un relogement.

Ces décisions concernent en majorité des personnes hébergées chez un tiers ou résidant à l'hôtel (22 %), des personnes logées en logement de transition (17 %), des personnes hébergées dans des structures spécialisées (15 %) ou des ménages avec enfants en situation de sur-occupation (14 %). 388 ménages ont été relogés en 2010.

69 propositions ont été refusées par les requérants.

Sur les 274 recours hébergement examinés, 95 demandes ont été déclarées prioritaires et urgentes. 58 recours logement ont été réorientés en demandes d'hébergement prioritaires et urgentes. 71 propositions ont été effectuées à l'ensemble des 153 ménages concernés. 21 admissions étaient en cours de traitement. **49 % des requérants refusent les propositions.**

Les décisions rendues par la commission de médiation ont fait l'objet de 72 recours gracieux ; 68 ont été examinés par la commission et 16 ont abouti à une décision favorable pour le requérant. 17 recours contentieux ont été déposés devant le tribunal administratif ; 11 décisions ont été rendues dont 5 favorables aux requérants.

Enfin, 43 recours contentieux ont été déposés devant le tribunal administratif pour absence de relogement dans un délai de 6 mois après la décision de la commission attribuant un caractère prioritaire et urgent à la demande. Le tribunal a rendu 40 décisions, dont 27 favorables aux requérants, 6 recours seulement ont abouti à une condamnation effective du Préfet à la liquidation d'une astreinte

L'hébergement

Hébergement d'insertion

L'année 2010 a été centrée sur la refondation du système d'hébergement des personnes sans abri. C'est dans ce cadre que le plan départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (PDAHI) a été élaboré au cours 2^{ème} semestre. Ce plan met en place un système intégré d'accueil et d'orientation (**SIAO**) qui devra donner une meilleure lisibilité de l'offre et de la demande sur le territoire et permettre de renforcer la fluidité des parcours de l'hébergement vers le logement. La convention SIAO insertion a été signée le 10 novembre 2010.

Le parc a également été renforcé par le financement de 7 places supplémentaires, portant ainsi la capacité d'accueil à 671 places dont 203 de stabilisation.

Hébergement d'urgence

Le département dispose de 414 places d'hébergement d'urgence pérenne, auxquelles s'ajoutent les 203 places de stabilisation précitées. L'ensemble de ces places est mis totalement à la disposition de la plate-forme d'appel du « **115** ».

Au titre de la campagne hivernale 2010/2011, ce dispositif d'urgence a été renforcé par la mobilisation de 202 places à l'hôtel. Au seul titre de l'hiver 2010, près de 25 000 nuitées de prises en charge ont été assurées. Malgré un hiver particulièrement rude, **l'objectif de zéro demande d'hébergement non satisfaite à partir du niveau 2 a été entièrement réalisé.**

Veille sociale

Le comité de l'urgence et de la veille sociale, réuni mensuellement, constitue l'outil de pilotage des dispositifs de l'hébergement d'urgence et de la veille sociale, axé sur le positionnement du « 115 ».

Ce dispositif comprend également deux accueils de jour, un abri de nuit pour femmes victimes de violences, et la maraude assurée par trois équipes mobiles à rayonnement départemental de jour comme de nuit, toujours en coordination avec le « 115. »

L'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (CADA)

Le dispositif de prise en charge sociale des demandeurs d'asile est stable depuis 2006 et comprend 451 places de CADA et un pré-accueil CADA de 35 places pour les situations les plus précaires. En période hivernale, ce dispositif est renforcé par 35 places à l'hôtel.

La prévention des expulsions locatives

Le volume de dossiers traités par la commission départementale des aides publiques au logement (CDAPL) en 2010 a légèrement diminué par rapport à 2009 : 7343 dossiers ont été étudiés et 9125 décisions ont été prises.

360 signalements ont été effectués auprès des maisons départementales des solidarités (MDS) du conseil général pour permettre un suivi plus approfondi des familles.

86 demandes d'aide à la gestion du budget familial (AGBF) ont été effectuées auprès du procureur de la République près le TGI d'Evry, principalement pour des familles très endettées de 3 enfants ou plus, dont le bail est résilié. Enfin, 249 protocoles de cohésion sociale ayant valeur de bail jusqu'à apurement de La dette ont été signés.

Les compétences de la commission d'aide publique au logement (CDAPL) ont été transférées le 1^{er} janvier 2011 aux organismes payeurs de l'aide personnalisée au logement : caisse d'allocations familiales (CAF) et mutualité sociale agricole (MSA).

Le transfert s'est déroulé dans de très bonnes conditions grâce au partenariat qui existait entre les organismes payeurs et les services de l'Etat.

Par ailleurs, la DDCS assure le secrétariat de la commission départementale de conciliation, dont l'objectif est de régler les litiges entre les bailleurs privés ou publics et leurs locataires. 145 dossiers ont été reçus par la commission en 2010. Les 2/3 des 124 dossiers complets, recevables par la commission, ont pu aboutir à une conciliation.

Les expulsions locatives

La baisse d'octroi de concours de la force publique, déjà constatée en 2009 (919) par rapport à 2008 (1.166), s'est confirmée en 2010 avec 868 décisions. Les dossiers d'expulsions locatives restent très sensibles et demandent une forte mobilisation des services de la préfecture, des sous-préfectures, des collectivités locales, des organismes sociaux et des bailleurs.

En corollaire, le contentieux de l'indemnisation des bailleurs augmente. Il apparaît en 2010 que le total des indemnités versées aux bailleurs (2.390.131 €) augmente de 54,89 % par rapport à 2009 (1.543.164 €), et que le nombre de dossiers indemnisés augmente de 66,53%, passant de 251 en 2009 à 418.

Le bilan 2010 en Essonne établit que 2 390 131 € ont été mandatés pour régler 418 dossiers dont :

- 1 520 062 € pour 301 demandes gracieuses
- 870 069 € pour 117 jugements rendus par le tribunal administratif de Versailles.

L'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage est actuellement en cours de révision. La priorité est donnée à la réalisation des terrains de grand passage prévus pour l'Essonne, au vu des besoins recensés à chaque période estivale.

Afin d'opérer une prise de conscience sur les besoins réels, des réunions de concertation régulières ont eu lieu avec l'ensemble des élus.



AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET PROJETS ROUTIERS

La direction des routes Île-de-France (DiRIF), intégrée depuis le 1^{er} juillet 2010 dans la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France (DRIEA IF), est gestionnaire du réseau routier national, constitué des radiales A6, A10, A106, RN118 et RN6, et des rocades A86 et RN104.

Les missions principales de la direction sont d'assurer l'exploitation, l'entretien et l'aménagement du domaine public routier national.

L'exploitation regroupe les activités de surveillance du réseau et de la circulation, d'intervention sur événements, de maintien de la viabilité en particulier hivernale, de balisages de chantiers.

L'entretien regroupe les activités de maintenance des chaussées et de leurs équipements et dépendances, de réparation des ouvrages d'art, de maintenance des tunnels et de leurs équipements.

L'aménagement du réseau regroupe des activités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre concernant l'amélioration de la sécurité du réseau, l'amélioration de la qualité de vie des riverains, l'augmentation de la fluidité du trafic.

Concernant l'**entretien** du réseau routier national de l'Essonne, la DiRIF a réalisé en 2010 les travaux de renouvellement des couches de roulement suivants :

- Autoroute A10 sur deux sections d'un linéaire total de 1,250 km au droit de la commune de Champlan ;
- RN 104 (la Francilienne) sur deux sections d'un linéaire total de 2,250 km dans les deux sens de circulation au droit des communes de Lisses, Evry et Corbeil ;
- RN 118 sur une section d'un linéaire total de 3,750 km dans le sens de circulation Province Paris au droit des communes de Bièvres, Verrières-le-Buisson, Vauhallan et Saclay ;

Conformément à la mise en œuvre du schéma directeur sur l'éclairage public sur le réseau de la DiRIF, l'éclairage a été éteint à partir du 15 mai 2010 sur le réseau autoroutier de l'Essonne.

Concernant les **aménagements** du réseau routier dans l'Essonne, l'activité de la DiRIF a été essentiellement tournée vers les opérations suivantes :

- **L'élargissement de la Francilienne entre A 6 et A 5.** Cette opération avait franchi une étape significative en 2009 avec la mise en service définitive de la section comprise entre l'autoroute A 6 et la RD 448. La chaussée intérieure (sens Melun-Evry) avait été mise en service dans sa configuration définitive au printemps 2008 et l'autre sens (d' Evry vers Melun) a été ouvert à l'automne avec des caractéristiques géométriques quasi définitives. Les travaux de la section suivante, entre la RD 448 et la RD 33 (côte de Tigery) entrepris en 2010, devraient permettre aux usagers de bénéficier d'une 2x3 voies entre l' A6 et la RD33 à l'automne 2012.



- L'opération de **réhabilitation qualitative de l'autoroute A 6.** Cette opération comporte un important volet « traitement des eaux ». Ainsi, les travaux de création d'un bassin de traitement des eaux de ruissellement au niveau de la cuvette de l'Orge ont débuté en septembre 2010.



- **Le carrefour de la Croix de Villeroy.** L'aménagement de l'intersection de la RN 6 et de la RD 33 dans la forêt de Sénart a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers et de fluidifier la circulation tout en prenant en compte les fortes contraintes environnementales du site. Les travaux principaux entrepris en 2009 sont toujours en cours et ont nécessité la fermeture de la RD 33 dès avril 2010. Ils doivent se poursuivre jusqu'à la mi-2012.



- Les études pour **la réhabilitation des chaussées de l'autoroute A 6 au Sud d'Évry.** Ces études débutées en 2010 se poursuivent. Elles doivent permettre le démarrage des premiers travaux au début de l'année 2012.

- L'aménagement du **diffuseur de Courtaboeuf sur l'autoroute A 10** vise à décharger le diffuseur des Ulis sur la RN 118 et à améliorer la desserte du parc d'activités de Courtaboeuf pour les usagers en provenance ou en direction du Sud.

Suite à la Déclaration d'Utilité Publique obtenue par arrêté préfectoral du 4 janvier 2006, les études de projet ont été réalisées en 2009. L'année 2010 a été consacrée à la désignation d'un maître d'œuvre privé et à l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises.

- Sur **l'autoroute A 10** entre les Ulis et la gare RER de Massy a été engagée, sur commande de la direction régionale de l'équipement, l'étude préliminaire relative à l'aménagement d'une **voie dédiée aux transports en commun** sur la plate forme autoroutière dans le sens Province-Paris. L'objectif de l'opération est, moyennant des aménagements assez peu coûteux, d'améliorer la vitesse commerciale des nombreux bus en provenance des Ulis ou de la gare de Briis-sous-Forges, pour rejoindre le RER B à Massy. Les études menées début 2009 ont démontré la faisabilité d'un tel aménagement. Les crédits nécessaires à la poursuite des études ont été affectés en octobre 2010, l'enquête publique relative à ces travaux pourrait être lancée en 2012.

Par ailleurs, la DiRIF a été mobilisée en 2010 sur diverses opérations :

- la prise en charge du projet de réalisation de l'accès de service du commissariat de Palaiseau sur l'autoroute A 10,

- l'association aux projets de maîtres d'ouvrage tiers impactant les autoroutes et voies rapides de son secteur : tramway Villejuif/Athis-Mons passant dans le tunnel d'Orly et l'aménagement du terminus d'Athis-Mons, transport en commun en site propre Lieusaint/Corbeil-Essonnes le long de la RN 104 (TZEN), réalisation d'un mur anti-bruit le long de la Francilienne à Savigny-sur-Orge, création d'un ouvrage de franchissement de l'autoroute A 6 à Grigny.

Enfin, la DiRIF a été partie prenante de l'étude d'aménagement en 2010 du site des Dines-Chiens à Chilly-Mazarin, propriété de l'État, sur lequel il est projeté à la fois la construction d'un centre d'intervention du service départemental d'incendie et de secours 91, la construction d'un bâtiment commun à la CRS Sud Île-de-France et au District Sud de la DiRIF, et en liaison avec la DDT 91, la construction de logements sociaux.

AMÉNAGEMENTS

Pôle Orly

Douze communes essonniennes sont très concernées par l'activité de la plate-forme d'Orly, et tout particulièrement Paray-Vieille-Poste, où sont implantés les deux aéroports, et Athis-Mons qui accueille des équipements aéroportuaires.

Au cours de l'année 2010, le préfet de l'Essonne et le président du conseil général ont évoqué à plusieurs reprises les enjeux de développement de ce territoire aux fortes potentialités.

Dans ce cadre, la sous-préfecture de Palaiseau et La DDT ont participé aux travaux de la conférence du développement durable du pôle d'Orly du 29 septembre 2010, et au séminaire du 19 octobre suivant au cours duquel l'EPAORSA (établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont) a présenté les premières réflexions des équipes d'architectes chargées d'apporter leur concours à l'élaboration d'un projet de territoire.

Des premiers contacts ont été engagés en 2010 par la préfecture avec l'EPAORSA et les services régionaux de l'Etat pour réfléchir à une meilleure association avec les collectivités locales essonniennes concernées.

S'agissant plus spécifiquement de l'ouest de ce territoire, l'arrêté interpréfectoral du 29 novembre 2010 a créé le syndicat intercommunal de valorisation de la plaine de Montjean, regroupant les communes de Wissous, Fresnes et Rungis, afin d'envisager l'avenir de cet espace de 130 hectares encore non urbanisé, situé le long de l'A6 à seulement quelques kilomètres de l'aéroport d'Orly et de Paris.

Enfin, la procédure de modification du plan d'exposition aux bruits d'ORLY (PEB) s'est poursuivie en 2010. Elle permettra de déterminer de nouvelles limites à la zone B du PEB, plus compatibles avec le développement des communes riveraines, et d'ouvrir certains secteurs de la zone B à une urbanisation maîtrisée, dans des conditions fixées par le préfet de département. La sous-préfecture de Palaiseau et les services de la DDT ont rencontré à la fin de l'année 2010 les maires les plus concernés par ces nouvelles possibilités.

Les Contrats de Développement Territorial (CDT)

La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a créé un nouvel outil, le contrat de développement territorial, qui doit permettre de définir « les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logements, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles » sur des secteurs identifiés comme territoires à enjeux par le Grand Paris et/ou concernés par la création d'une gare de ce nouveau réseau.

Ces CDT seront basés sur un projet que les communes et les intercommunalités concernées définiront avec l'Etat et sur lequel les parties s'engageront contractuellement. Ils constituent donc un nouvel outil d'aménagement destiné à la mise en œuvre du Grand Paris, d'une durée maximale de vingt ans.

Deux CDT sont envisagés autour des pôles de Saclay et d'Orly. A ce titre, la DDT de l'Essonne est force de propositions au niveau de l'Etat dans l'élaboration et le contenu des contrats. L'enquête publique relative au contrat de Saclay doit être lancée avant décembre 2011.

Le contrat d'Orly sera élaboré dans les 18 mois suivant l'approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris.

La Base aérienne 217 de Brétigny sur Orge

Après la décision en 2008 de fermeture de la base militaire de Brétigny-sur-Orge, le ministère de la Défense a annoncé en juin 2010 la cession de certaines emprises - soit 300 hectares - aux communes voisines.

Plusieurs comités techniques et de pilotage se sont réunis au cours de l'année 2011 afin de faire émerger, en collaboration avec les collectivités et les acteurs économiques, des projets structurants, sources de création d'emplois.

Ces travaux doivent permettre la rédaction d'ici 2012 d'un CRSD (contrat de redynamisation de site de défense).

L'URBANISME

88 des 196 communes de l'Essonne ont entamé une révision de leur plan d'urbanisme, par transformation de leur plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU), exprimant ainsi leur volonté de porter un projet politique d'aménagement.

Au niveau intercommunal, trois des six schémas directeurs sont devenus caducs fin 2010. La communauté d'agglomération du Val d'Orge a lancé la mise en révision de son schéma de cohérence territoriale (SCoT). La quasi-totalité des intercommunalités soumises à l'obligation d'élaborer un programme local de l'habitat (PLH) l'ont adopté ou devraient le faire en 2011.

En matière d'urbanisme commercial, les décisions sont prises par les membres de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), composée d'élus et de personnalités qualifiées qui sont seuls autorisés à voter sur le projet présenté.

En 2010, 18 CDAC ont examiné 29 dossiers. Les commissions ont autorisé 11 projets portant sur la création de 92.052m² de surfaces commerciales (contre 7 créations pour 44.070m² en 2009) et 10 projets d'extension totalisant 6.911m² (contre 9 extensions pour 20.350m² en 2009), soit un total de 98.963 surfaces commerciales supplémentaires. 6 recours ont été portés devant la commission nationale.

LA TERRITORIALISATION DU GRENELLE

L'adoption de la **loi «Grenelle 2» le 12 juillet 2010** a confirmé la priorité pour le gouvernement de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. La préfecture de région a défini en décembre 2009 une stratégie régionale déclinant un plan d'actions aux niveaux régional et départemental pour les services de l'État conformément à la circulaire du 23 mars 2009 relative à la territorialisation du Grenelle.

Sur les thématiques prioritaires de l'aménagement durable, de l'énergie/climat/air et de l'économie verte, il est primordial de mener des actions conjointes État-collectivités locales-entreprises-associations-société civile. La DDT a engagé, en 2010, deux actions prioritaires : l'établissement d'un partenariat étroit avec le conseil général pour la déclinaison des thématiques de son Agenda 21, et l'animation des démarches d'élaboration des plans climat énergie territoriaux.

Dans le cadre de l'Agenda 21 de l'Essonne, l'État contribue à la mise en place d'un collectif "climat" réunissant les acteurs-ressources sous la forme d'un réseau.

La DDT a élaboré et validé en partenariat avec le conseil général la cartographie stratégique du bruit des infrastructures (routes, voies ferrées, RER B), publiée le 14 octobre 2010 sous le double timbre du conseil général et de l'État. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures de transports est en cours d'élaboration.

La DDT s'est également fortement mobilisée en 2010 dans le domaine « Bâtiment durable, bâtiment et énergie » en vue de respecter les obligations issues du Grenelle de l'Environnement. Elle a ainsi piloté la campagne d'audits « accessibilité » et « énergie/gros-entretien » sur environ 30% du patrimoine de l'État (soit de l'ordre de 110.000m²). Les premières réflexions ont été menées avec la préfecture sur le suivi d'une stratégie immobilière du patrimoine de l'État dans le département.

Enfin, les priorités issues du Grenelle ont pu être portées en 2010 auprès de différents acteurs à l'occasion du forum "Ensemble 91" sur la thématique de l'élaboration de projets durables, de réunions d'information auprès de collectivités territoriales dans le domaine de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des prises de contacts avec différents partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Fédération du bâtiment...) afin de mettre en place des manifestations pour la promotion des objectifs du Grenelle de l'environnement.

L'EAU

La ressource en eau

La gestion de la sécheresse dans le département de l'Essonne a été assurée en 2010 par la prise d'arrêtés-cadre puis d'arrêtés de restriction des usages de l'eau dans les bassins versants de l'Orge, de l'Essonne et de l'Ecole.

Les différents services de l'Etat ont suivi les travaux de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette, et participé à l'élaboration des SAGE de la Nappe de Beauce, de l'Yerres et de la Bièvre.

Les services de la Mission Inter-Services de l'eau (MISE) se sont également engagés pour la protection des captages du département pollués aux nitrates et aux pesticides, priorité du Grenelle de l'environnement. Quatre captages ont été identifiés comme prioritaires en Essonne au regard de leurs contaminations aux pollutions diffuses.

Enfin, la protection des zones humides représente un enjeu important de la politique de l'eau, comme en témoigne le lancement du Plan National d'Action en faveur des zones humides en février 2010.

Le traitement des eaux

La MISE a poursuivi les actions engagées dans le cadre de la priorité donnée à l'application des directives européennes concernant les eaux résiduaires urbaines, la pollution par les nitrates d'origine agricole, la protection des captages d'eau potable, ainsi qu'à la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau qui prévoit un bon état des masses d'eau en 2015.

La mise aux normes des stations d'épuration prioritaires concernées par le contentieux européen sur l'application de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines est bien engagée.

Ainsi, en Essonne :

- toutes les stations de plus de 10.000 équivalents/habitants (mesure de la capacité de traitement des eaux usées) sont désormais en conformité,
- 2 stations sur 12 de 2.000 à 10.000 équivalents /habitants ne sont pas conformes : l'une est en cours de reconstruction, la seconde sera reconstruite à partir de 2012,
- 5 stations sur 23 de 200.à 2.000 équivalents/habitants ne sont pas conformes : des études ont été engagées sur toutes ces stations pour leur mise en conformité.

La continuité écologique des cours d' eau

Le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau a fait l'objet d'une procédure engagée en 2010 visant à classer les cours d'eau en deux listes. Le classement en liste 1 aura pour conséquence l'interdiction de construire de nouveaux ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique, le classement en liste 2 imposera la restauration de la continuité écologique au droit des ouvrages existants. La concertation départementale a été menée de juin à septembre 2010 et la synthèse transmise au préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie. Le classement devrait être arrêté au premier semestre 2012.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, 40 ouvrages prioritaires ont été identifiés dans le département de l'Essonne.



Pollutions et police de l'eau

En 2010, 46 dossiers soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été autorisés, contre 38 en 2009.

Les services de la MISE ont mis en œuvre leur programme annuel de contrôle sur le terrain de l'application des diverses réglementations. Une convention Préfet / Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) de coordination des polices de l'environnement a été signée le 25 mai 2010.

La procédure de transaction pénale est effective depuis la signature en janvier 2010 de la convention entre le préfet de l'Essonne, le procureur de la République du tribunal de grande instance d'Evry et le délégué inter-régional de l'ONEMA. Pour l'année 2010, sur douze procès-verbaux établis par la DDT et l'ONEMA, huit transactions ont été proposées, quatre acceptées et une refusée.

Par ailleurs, le suivi des pollutions a été maintenu. L'ONEMA est fortement impliqué dans la gestion des pollutions accidentelles. D'autre part, la pollution de la nappe de Beauce par des composés organo-halogénés volatils (OHV) dans le sud du département a continué à faire l'objet d'analyses, qui confirment une stabilisation du panache de pollution. L'application du 4ème programme d'action nitrates approuvé par arrêté préfectoral le 6 juillet 2009 constitue un volet important de la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricoles.

La pêche

Dans le cadre du plan national d'action PCB (polychlorobiphényles) en 2008, les résultats des campagnes d'analyses menées par l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) avec l'appui technique de l'ONEMA ont amené le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie à demander aux préfets d'interdire la commercialisation et la consommation de poissons pêchés. Le préfet de l'Essonne a pris un arrêté le 7 juillet 2010 afin d'interdire la commercialisation et la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans l'Orge et l'Essonne aval et de certaines espèces dans l'ensemble des cours d'eau du département.

L'ingénierie

Enfin, la DDT poursuit ses missions d'ingénierie auprès de certaines collectivités pour la gestion de leur service public d'eau et/ou d'assainissement (contrôle de la bonne exécution du contrat d'affermage, visite d'ouvrage, aide à la négociations d'avenants aux contrats). En 2010 ce sont notamment 20 rapports sur le prix et la qualité du service en eau potable qui ont été réalisés et 22 relatifs à un service d'assainissement. Elle a également apporté ses compétences aux collectivités en matière d'aide technique, réglementaire et d'assistance pour la négociation lors du renouvellement de leur contrat d'affermage.

LES ESPACES PROTÉGÉS

La préservation des espaces agricoles et forestiers

L'application du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif d'une part, pour le respect de secteurs agricoles supérieurs à une taille critique de 2.000 ha en zone périurbaine afin d'en assurer la viabilité économique, et d'autre part, pour la protection des espaces boisés et la prise en compte des préoccupations environnementales dans les documents d'urbanisme.

L'impact des défrichements forestiers est limité par des mesures compensatoires (mise en réserve boisée, achat et rétrocession de terrains boisés situés principalement en forêt de protection de Sénart) et par la lutte contre les défrichements illicites, en lien étroit avec le procureur de la République.

En effet, on observe un signalement fréquent sur des problèmes de défrichement illicites et autres destructions de milieux naturels en zones protégées (espaces boisés classés, zones humides, sites inscrits, sites classés...).

Une réflexion concernant la prise en compte de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité est menée au travers des documents de planification et l'articulation possible avec l'urbanisme.

Natura 2000

L'élaboration de la liste locale des projets, activités et manifestations soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 a été lancée fin 2010. Le projet d'arrêté préfectoral arrêtant cette liste a suivi la procédure de concertation et sera publiée en 2011.

Tous les documents d'objectifs des sites Natura 2000 de l'Essonne ont été approuvés (le dernier en date : "Buttes Gréseuses de l'Essonne" le 28 juin 2010) et sont en phase d'animation.



La chasse

En application d'une circulaire nationale, le plan départemental de maîtrise du sanglier mis en place fin 2009 vise à faire diminuer le nombre de collisions routières, les dégâts aux cultures et aux biens des personnes et des collectivités.

En 2010, ce plan est entré en phase opérationnelle. Des réunions régulières du groupe de travail sur la chasse ont permis de répondre aux demandes relatives à la prolifération localisée de cette espèce, en ciblant les propriétaires et détenteurs de droit de chasse particulièrement concernés.

Par ailleurs un arrêté fixant un plan de gestion du sanglier a été pris, il définit les prélèvements minima à réaliser par Unité de Gestion (U.G.).

La protection du paysage

Suite aux signalements transmis fin 2009 par l'association « Paysages de France » concernant des dispositifs publicitaires susceptibles d'être en infraction avec le code de l'environnement dans de nombreuses communes du parc naturel régional du Gâtinais, une action de sensibilisation des collectivités a été organisée en 2010 pour les inciter à s'impliquer plus fortement dans les poursuites à engager auprès des responsables des infractions constatées.

La collaboration entre les services de la DDT et ces collectivités a permis de supprimer ou rendre conformes tous les dispositifs irréguliers constatés au cours du deuxième semestre 2010.

Une action spécifique menée sur l'axe RN20 Massy-Arpajon a conduit à l'adoption d'une charte de qualité de la publicité extérieure (réduire le nombre de dispositifs et harmoniser leur formes). qui sera mise en œuvre dans l'élaboration ou la révision des règlements locaux de publicité des communes concernées.



CULTURE ET PROTECTION DU PATRIMOINE

ARCHÉOLOGIE

En 2010, le nombre de dossiers d'aménagement reçus par l'unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles (UT DRAC) s'est accru de 25 % par rapport à 2009.

Leur instruction a donné lieu à la prescription de 36 diagnostics et 8 fouilles préventives.

En outre, une fouille a été programmée sur le site d'Etiolles.

Au nord du département, le plateau de Saclay, dont le développement prévu dans les quinze prochaines années permettra de créer un cluster de niveau mondial, représente l'un des territoires majeurs à l'échelle métropolitaine pour l'archéologie préventive. Les relations de travail entre la DRAC et l'OIN Paris-Saclay ont été formalisées afin d'anticiper au mieux les échéances. En 2010, le suivi archéologique de ces aménagements a donné lieu à trois diagnostics et deux fouilles.

La première fouille a eu lieu à Palaiseau, sur le campus de Polytechnique (chantier Ensta - Paris Tech) et a permis l'étude d'un important établissement rural daté de La Tène moyenne (250 à 120 av. J.-C.). Pour cette période, il s'agit du premier site de ce type fouillé en Essonne. Sur la même commune, une *villa* antique a été fouillée préalablement à l'aménagement du quartier ouest de Polytechnique. L'occupation est attestée à partir de la fin de l'époque gauloise et a perduré jusqu'au V^e siècle.

MONUMENTS HISTORIQUES

Dans ce domaine, la DRAC (conservation régionale des monuments historiques) vise à établir un équilibre entre les actions conduites dans des municipalités particulièrement actives (telles que Longjumeau, Linas ou Montlhéry), les propriétaires privés (château de Mesnil-Voisins à Bouray-sur-Juine) et un ensemble remarquable comme le parc de Méréville.

En 2010, une seule mesure de protection a été prise en Essonne, concernant la Ferme de Chateaupers à Roinville sous-Dourdan, inscrite par arrêté du 2 juillet 2010.

En termes de travaux, l'État a participé au financement de la première tranche de la restauration des intérieurs de l'église Saint-Merry de Linas, à la poursuite des travaux de consolidation des voûtes de la nef et de restauration de la charpente et de la couverture de l'église Notre Dame de Champcueil, à la fin de la restauration du clocher de l'église Saint-Martin de Longjumeau, et enfin, à la restauration des charpentes, couvertures, façades et menuiseries extérieures du Château du Mesnil Voisin à Bouray-sur-Juine.

La restauration du parc de Méréville, propriété du conseil général, continue, faisant suite à la constitution en 2009 d'un comité scientifique en vue de la reconquête de ce parc, réalisé à la fin du XVIII^e siècle par Hubert Robert, et qui représente l'un des plus beaux parcs paysagers de l'Europe continentale.

L'année 2010 a également vu la finalisation par l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent d'un schéma directeur de la tour de Montlhéry, propriété de l'Etat. Ce schéma a pour objectif une ouverture plus large au public du monument. Sa mise en œuvre repose sur un partenariat à construire entre l'État et les collectivités territoriales.



Service territorial de l'architecture et du patrimoine (devenu UT DRAC)

Le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) a poursuivi en 2010 l'étude et la proposition de périmètres de protections modifiés (PPM) autour des monuments afin que les servitudes soient plus cohérentes avec les réels enjeux patrimoniaux et paysagers. Cette réflexion concerne désormais 102 monuments, soit 37% des 278 monuments du département.

En lien avec la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, le STAP a contribué à la finalisation du cahier de gestion du site classé de la vallée de la Juine. Ce type de document pourrait ensuite servir de base pour d'autres sites.

Le STAP a également pour mission de veiller à ce que la dimension de paysage, la qualité architecturale et la préservation du patrimoine soient prises en compte dans les réflexions d'urbanisme. Il a ainsi étudié 39 « porter à connaissance » du plan local d'urbanisme (PLU). En 2010, le STAP a aussi reçu 20 demandes d'autorisation de travaux sur monuments historiques. Il a également assuré des travaux de conservation sur la tour de Montlhéry et le suivi de contrôle des travaux sur des chantiers de monuments inscrits.

Dans le domaine des autorisations de travaux en espaces protégés, le service a émis des avis sur 4.833 dossiers de demandes de travaux. Le STAP a également donné des avis sur 93 avant-projets et sur 76 demandes d'enseignes.

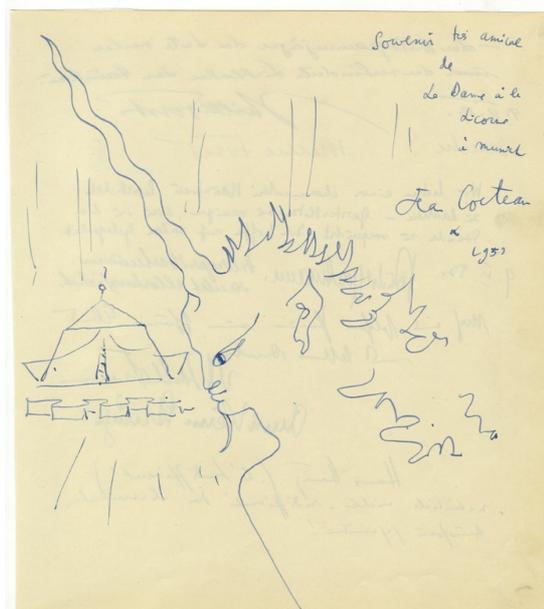
L'atelier « *solaire* », qui a pour but de donner un avis commun sur les demandes de panneaux solaires en espace protégé et qui associe les architectes et techniciens du STAP, un architecte du CAUE, un architecte du parc naturel régional (PNR) et le chef de service écologie de la DTT, a élaboré une brochure de recommandations.

LIVRE ET LECTURE

En 2010, la DRAC a poursuivi ses actions de soutien à la lecture en faveur des personnes éloignées de la culture en accentuant son aide à l'association « *Lire c'est vivre* » qui intervient dans les bibliothèques de la prison de Fleury-Mérogis.

ARCHIVES ET PATRIMOINE IMMOBILIER

Le budget d'acquisition des fonds d'archives (20.000 €) de la direction des archives et du patrimoine mobilier (DAPM) a permis en 2010 l'entrée de deux fonds importants de cartes postales (environ 1.000 pièces), de lettres, correspondances, photographies de personnalités telles que Jean Cocteau, Paul Fort, Foujita, Alphonse Daudet, Talmu.



Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, le **programme de numérisation** a visé en 2010 les plans du cadastre rénové, des documents d'état civil (collection communale), et des répertoires de notaires, pour un budget de 42.896 €.

Cette action vise non seulement à faciliter la diffusion de l'information, mais aussi et surtout à sauvegarder des documents fragiles ou très fréquemment consultés.

La Conservation des antiquités et objets d'art a effectué 14 récolements (visites sur site), permettant ainsi d'évaluer la situation du patrimoine local avec précision et de proposer certains objets pour une protection au titre des monuments historiques.

La commission départementale des objets mobiliers (CDOM) s'est tenue le 21 mai 2010, et a permis d'étudier 40 dossiers de proposition de protection, correspondant à 14 collectivités et 1 association (9 objets classés au titre des monuments historiques, 34 objets inscrits). La base de données Abyla décrivant les objets mobiliers récolés recense près de 12.000 objets.

Le dossier transversal majeur a concerné la **sécurisation des objets mobiliers** à la suite des vols d'objets survenus en 2009 et 2010 : la CAO A a élaboré en concertation avec l'évêché une liste d'édifices prioritaires, à partir de laquelle des diagnostics sécurité ont été menés in situ en collaboration avec la gendarmerie nationale au quatrième trimestre 2010.

Une réflexion importante s'est également engagée sur le **devenir de la collection Flammarion** de l'observatoire de Juvisy-sur-Orge, en concertation avec les Archives de France, la Bibliothèque nationale de France, et la Société astronomique de France, propriétaire de la collection et du bâtiment.

L'exposition phare « Arbres remarquables en Essonne », conçue avec l'office national des forêts, en partenariat avec l'association Cinéam, a accueilli près de 8.000 visiteurs de juin à décembre 2010.



LISTE DES SIGLES

ACD	Accord collectif départemental
ACI	Atelier et chantier d'insertion
ACM	Accueil collectif des mineurs
ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AI	Association intermédiaire
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ARS	Agence régionale de santé
ASFNE	Allocation spéciale du fonds national pour l'emploi
ASI	Appui social individuel
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation
BMR	Brigade mobile de recherche
BOP	Budget opérationnel de programme
BRNPE	Bureau des risques naturels et technologiques
BST	Brigade spécialisée de terrain (police)
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CDOM	Commission départementale des objets mobiliers
CAE	Centre d'action éducative
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CAV	Contrat d'avenir
CCSF	Commission des chefs de services financiers
CDAD	Comité départemental d'accès aux droits
CDAPL	Commission départementale des aides publiques au logement
CDAU	Centre départemental d'appels d'urgence
CDCI	Commission départementale de coopération intercommunale
CDD	Contrat à durée déterminée
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDJ	Centre départemental de la jeunesse
CDOA	Commission départementale d'orientation de l'agriculture
CDP	Conseil départemental de prévention
CDT	Contrat de développement territorial
CEE	Centre d'envergure européenne
CEF	Centre éducatif fermé
CEL	Contrat éducatif local
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU	Centre d'hébergement d'urgence
CIE	Contrat d'insertion dans l'emploi
CISPD	Contrats intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance
CIV	Comité interministériel à la ville
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CJS	Contrat jeunesse et sports
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLIC	Comité local d'information et de concertation
CLIS	Commission locale d'information et de surveillance

CLS	Contrats locaux de sécurité
CLSPD	Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance
CLSPD	Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance
CLSE	Commission locale de surveillance dans l'environnement
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CNI	Carte nationale d'identité
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraudes
COPEC	Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté
CPI	Centre de placement immédiat
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRA	Centre de rétention administrative
CSA	Contrôle des sanctions automatisé (sécurité routière)
CSL	Centre de semi-liberté
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DALO	Droit au logement opposable
DDEA	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDCCRF	Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DDPAF	Direction départementale de la police aux frontières
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DDJS	Direction départementale de la jeunesse et des sports
DDPJJ	Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDR	Dotation de développement rural
DDSV	Direction départementale des services vétérinaires
DDT	Direction départementale des territoires
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois
DELD	Demandeur d'emploi de longue durée
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DIRIF	Direction interdépartementale des routes de l'Île-de-France
DIS	Délégation interservices
DISCEPA	Dispositif de surveillance et de contrôle des établissements pour personnes âgées
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRHM	Direction des ressources humaines et des mutualisations
DRCL	Direction des relations avec les collectivités locales
DRE	Dispositif de réussite éducative
DRIEA	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement
DRIRE	Direction régionale de la recherche, de l'industrie, et de l'environnement
EI	Entreprise d'insertion
EPAORSA	Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont
EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
ERP	Établissement recevant du public
ESAT	Établissements et services d'aide par le travail
ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion

ETP	Équivalent Temps Plein
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIV	Fonds interministériel à la ville
FIPD	Fonds interministériel de la prévention de la délinquance
FNE	Fonds national pour l'emploi
GIR	Groupement d'intervention régional
IAE	Insertion par l'activité économique
ICPE	Installations classées de protection de l'environnement
IME	Institut médico-éducatif
IPPoC	integrated pollution prevention and control
LHI	Lutte contre l'habitat indigne
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAIA	Mission d'accueil et d'information des associations
MAFM	Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
MGI	Mission générale d'insertion
MISE	Mission interservices de l'eau
MISSA	Mission interservices de sécurité sanitaire des aliments
MOUS	Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale
OFFA	Opération Fêtes de fin d'année
OIN	Opération d'intérêt national
ONAC	Office national des anciens combattants
ONCFS	Offiche national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PADD	Plan d'aménagement et de développement durable
PAEJ	Point d'accueil et d'écoute jeunes
PCB	Polychlorobiphényles
PCS	Plan de cohésion sociale
PDAHI	Plan départemental de l'accueil de l'hébergement et de l'insertion
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PDASR	Plan départemental des actions de sécurité routière
PEB	Plan d'exposition au bruit
PER	Plan d'excellence rural
PIG	Programme d'intérêt général
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLAI	Prêts locatifs aidés d'intégration
PLH	Programmes locaux de l'habitat
PLS	Prêt locatif social
PLU	Plans locaux d'urbanisme
PLUS	Prêts locatifs à usage social
PNRU	Programme national pour la rénovation urbaine
PPR	Plan de prévention des risques

PPRE	Projet personnalisé de réussite éducative
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PSE	Plan de sauvegarde de l'emploi
PSLA	Prêt social en location accession
RÉATE	Réforme de l'administration territoriale
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RSDE	Recherche des substances dangereuses dans l'eau
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAP	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SDRIF	Shéma directeur de la région Ile-de-France
SEJE	(dispositif de) soutien à l'emploi des jeunes en entreprise
SIAO	Système intégré d'accueil et d'orientation
SID/PC	Service interministériel de défense et de protection civile
SIP	Service des impôts des particuliers
SIV	Système immatriculation des véhicules
SMCA	Société de manutention des carburants d'aviation
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
TGI	Tribunal de grande instance
UO	Unité opérationnelle
UT DIRECCTE	Unité territoriale de la direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi
UT DRAC	Unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles
UT DRIEE	Unité territoriale de la direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
UTeQ	Unité territoriale de quartier
VAE	Validation des acquis de l'expérience
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZDE	Zones de développement de l'éolien
ZFU	Zone franche urbaine
ZPPAUP	Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
ZRU	Zone de redynamisation urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible

